

DIRECTION DE LA POLITIQUE REGIONALE
DE LA
COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

DELEGATION A L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE ET
A L'ACTION REGIONALE

} France

INSTITUT D'ECONOMIE REGIONALE DU SUD-OUEST

11.185 FR

1016.1.III-ESP

6 FA)

"L'ELARGISSEMENT DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE :
L'IMPACT DE L'ADHESION DE L'ESPAGNE SUR CERTAINES REGIONS FRANCAISES,
NOTAMMENT SES REGIONS FRONTIERES CONTINENTALES"

PREMIERE NOTE D'ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

AOUT 1978

Cette première note d'état d'avancement des travaux préfigure le rapport intermédiaire qui doit être remis à la Communauté Européenne et à la D.A.T.A.R. fin janvier 1979, conformément aux termes du contrat signé le 27 mars 1978.

Il est utile de rappeler que cette première phase consiste en une approche macroéconomique du problème posé par l'élargissement de la C.E.E. à l'Espagne, pour les régions du Sud de la France, ces dernières étant considérées en deux ensembles :

- d'une part les trois régions frontalières :

AQUITAINE, MIDI PYRENEES, LANGUEDOC-ROUSSILON où l'ensemble des secteurs d'activité doit être pris en compte ;

- d'autre part, les deux régions du Sud Est de la France :

PROVENCE COTE D'AZUR et CORSE où seule la question des productions agricoles méditerranéennes, sera traitée.

La présente note, en s'appuyant sur un traitement des séries statistiques actuellement disponibles, présente les premiers résultats sur les deux domaines suivants :

1°) Analyse des échanges commerciaux

C'est le préalable logique de l'étude, consistant à partir des relations actuelles, avant de s'engager dans une recherche prospective qui découle de la comparaison des structures économiques en présence.

2°) Présentation du complexe agricole des régions du Sud de la France

Il est apparu opportun de commencer l'étude comparative par le dossier agricole étant donné l'importance qu'il a pris dans ces derniers mois.

PREMIERE PARTIE

.2.

PREMIERE ANALYSE DES ECHANGES COMMERCIAUX

Celle-ci comprend deux volets :

- le premier concerne une approche statistique des échanges commerciaux des parties concernées ;
- le second aborde la problématique des obstacles actuels aux échanges Espagne-C.E.E.

SECTION I : LE COMMERCE EXTERIEUR

Les disponibilités statistiques imposent deux démarches parallèles et complémentaires. L'une s'appuie sur les statistiques nationales du commerce extérieur telles qu'elles ressortent des publications de l'O.C.D.E. (échanges Espagne-reste du Monde) et des douanes françaises (échanges France-Espagne). L'autre, part des statistiques régionalisées des douanes françaises disponibles en séries homogènes depuis 1968. Une approche de la structure du commerce extérieur des trois régions frontières peut ainsi être dégagée.

I - EVOLUTION DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'ESPAGNE

Dans ce premier paragraphe, nous nous proposons de fournir une présentation rapide du commerce extérieur espagnol. Cette première approche s'appuiera sur deux sources statistiques différentes mais qui n'empêchent pas pour autant une analyse cohérente du problème étudié.

Dans le premier point traité, qui tentera de fournir une vue d'ensemble de la balance commerciale espagnole, nous ferons référence aux chiffres fournis par l'O.C.D.E. Cette source statistique a été retenue dans la mesure où elle nous permet de donner, tant au niveau mondial qu'au niveau européen, une image correcte de l'évolution des échanges sur la période retenue : 1968-1977 et de la répartition géographique de ces échanges.

Les relations commerciales hispano-françaises abordées dans le second point, feront l'objet d'approfondissements importants au cours de la deuxième partie du travail. De ce fait, il nous a été indispensable de nous référer à une source statistique plus fine, permettant l'étude au niveau des produits. Ce sont ici les statistiques douanières françaises qui ont été retenues.

A) La balance commerciale espagnole 1968 - 1976

La caractéristique essentielle du commerce extérieur espagnol se situe dans la quasi constance d'un déficit de la balance commerciale. Le caractère chronique de ce déséquilibre nous est confirmé par l'étude décennale effectuée à partir des statistiques de l'O.C.D.E. (1), tant en ce qui concerne les relations Espagne-reste du monde, que les échanges entre la péninsule et l'Europe.

(1) Statistiques O.C.D.E., Série B - Echanges par produits 1968 à 1976.

1°) Le commerce extérieur espagnol : approche globalea) Evolution des échanges de 1968 à 1976

TABLEAU I

SOLDE DE LA BALANCES COMMERCIALE ESPAGNOLE en MILLIONS DE \$ U.S.

Années	Exportations	Importations	"Exportations	Taux de croissance		Taux de couverture
	Totales F.O.B.	Totales C.I.F.	Importations"	Export.	Import.	
1968	1 589.2	3 502.2	- 4 913	-	-	45.4
1969	1 900	4 202	- 2 302	120	120	45.2
1970	2 387	4 715	- 2 328	126	112	50.6
1971	2 938	4 936	- 1 998	123	105	59.5
1972	3 804	6 754	- 2 950	129	137	56.3
1973	5 163.2	9 423.3	- 4 260.1	136	140	54.8
1974	7 076.6	15 329	- 8 252.4	137	163	46
1975	7 675.4	16 100.4	- 8 425	108	105	47.7
1976	8 711.9	17 287.6	- 8 575.7	114	107	50.4
1977	10 552	~ 17 500 *	~ - 7 000	121	~ 102	~ 60

* Importations F.O.B. 1977 : 16.624 Millions de \$ U.S.

Sources : Statistiques O.C.D.E.

Pour autant que l'on puisse en juger (cf. tableau 1) et compte tenu du fait que les statistiques de l'O.C.D.E. nous sont fournies en dollars courants, les échanges commerciaux en volume se sont accrus à un rythme relativement soutenu depuis 1968. Il faut toutefois noter que, tant au niveau des exportations que des importations, le rythme est sensiblement plus faible en ce qui concerne la période la plus proche de nous : 74-77, que sur la période 70-73 ("flambée" qui a fait suite aux accords de 1970). L'analyse de cette décélération sera effectuée au moment de l'étude par produits, mais il nous est toutefois déjà possible de proposer quelques faits permettant d'éclairer ce phénomène :

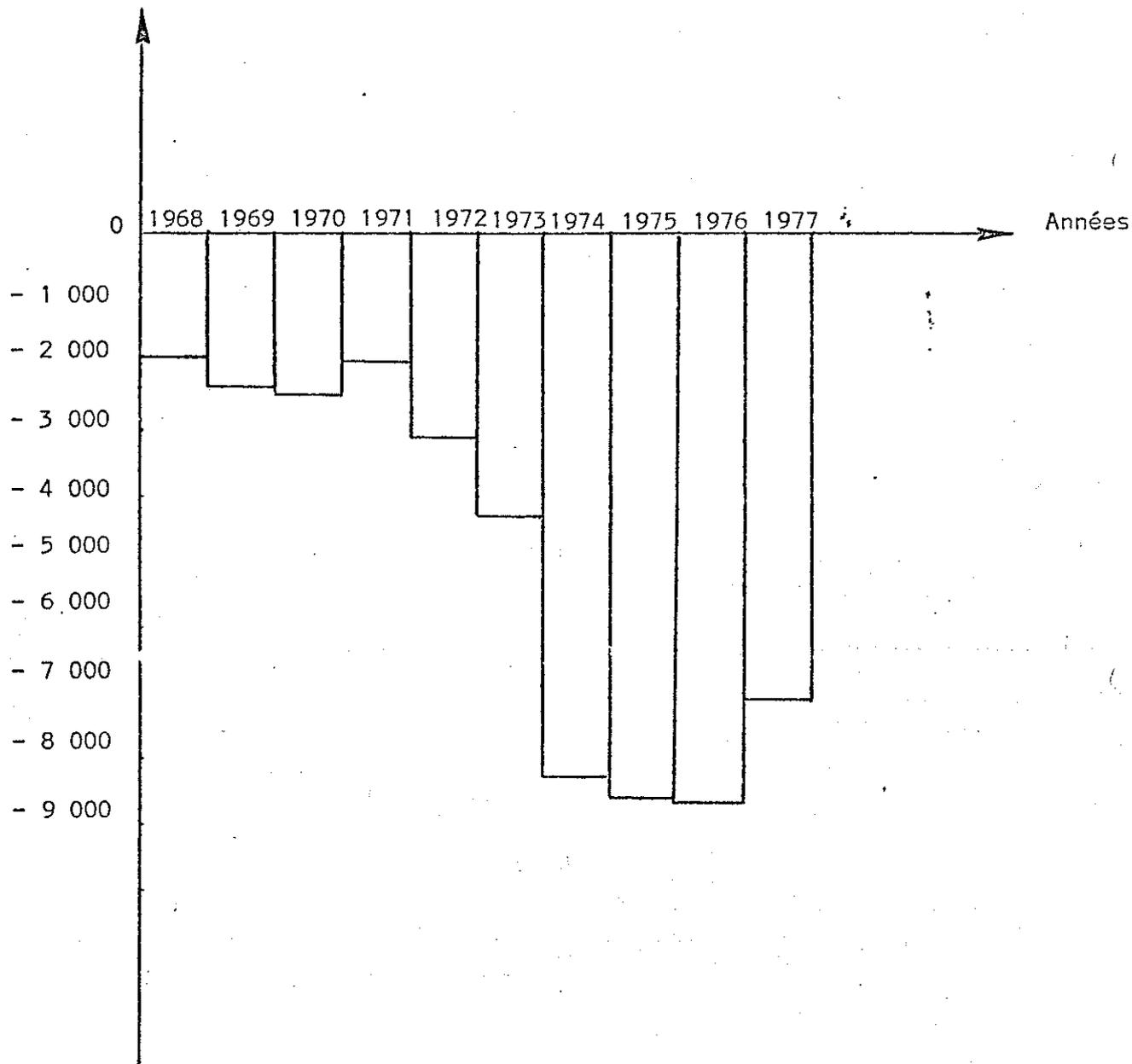
- la récession mondiale à partir de 1974 qui a, entre autres choses, entraîné une baisse de la demande extérieure,
- le relatif "enlèvement" que connaît actuellement la croissance économique espagnole (dû en particulier au manque de restructuration de son appareil productif et à l'augmentation des coûts),
- la nouvelle concurrence faite à des productions espagnoles par les pays du tiers-monde non producteurs de pétrole (ex. : les textiles asiatiques),
- la forte inflation non compensée par la récente dévaluation de la peseta qui, conjuguée à l'augmentation des coûts, a provoqué la montée des prix à l'exportation (mais moins que proportionnellement, les producteurs espagnols, soucieux de préserver la compétitivité de leurs produits, ayant préféré réduire les marges de profits),
- la dégradation des termes de l'échange accompagnant le nouveau poids de la dette vis à vis des pays producteurs de pétrole.

Il est à noter que la réduction du déficit de la balance commerciale (graph. 1) constitue un des principaux objectifs de la politique économique menée actuellement par le Gouvernement espagnol qui semble d'ailleurs relativement satisfait des chiffres fournis pour 1977, compte tenu de sa situation décrite plus haut.

GRAPHE 1

EVOLUTION DU SOLDE DE LA BALANCE COMMERCIALE ESPAGNOLE

M de \$ U.S.



b) Répartition géographique du commerce extérieur espagnol

La distribution géographique des échanges commerciaux espagnols avec l'extérieur est décrite dans le tableau 2, en ce qui concerne l'année 1976, et par les deux graphes qui l'accompagnent et qui nous permettent d'établir une comparaison sur deux années : 1968 et 1976.

TABLEAU 2

PRINCIPAUX DEFICITS DE LA BALANCE COMMERCIALE ESPAGNOLE EN 1976

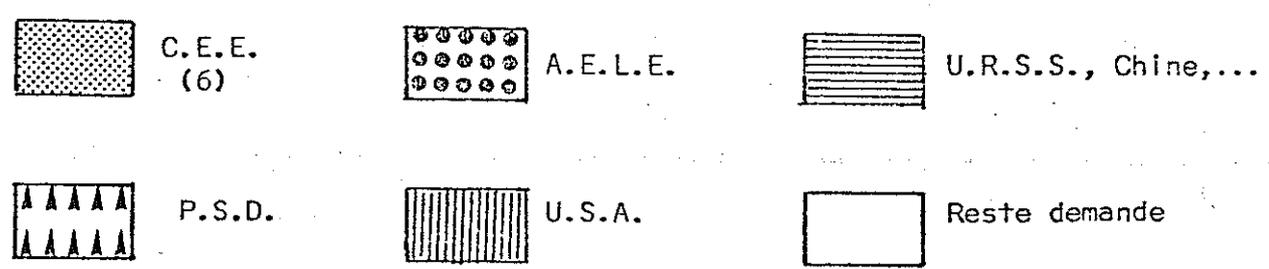
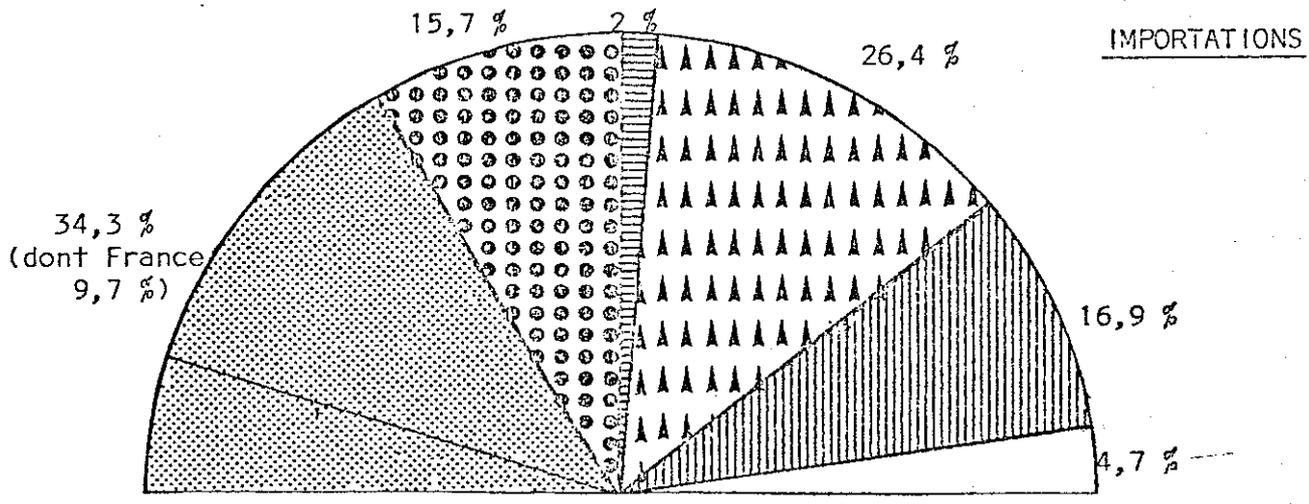
Pays	Déficit en Millions de \$ U.S.	% du Déficit mondial
Monde	8 711,9 - 17 287,6 = -8 575,7	100
C.E.E.	4 044,6 - 5 677,4 = -1 632,8	19,04
Allemagne	954,2 - 1 831 = - 876,8	10,22
Belgique-Luxembourg	283,4 - 339,9 = - 56,5	0,66
Pays-Bas	436,2 - 443,9 = - 7,7	0,09
Royaume-Uni	628,5 - 766 = - 137,5	1,6
Italie	365,7 - 809,9 = - 444,2	5,18
France	1 266,6 - 1 362,9 = - 96,3	1,12
Suède	107,3 - 302,8 = - 195,5	2,28
Suisse	128,3 - 309,2 = - 180,9	2,11
U.S.A.	890,5 - 2 475,7 = -1 585,2	18,48
Canada	101,1 - 156,2 = - 55,1	0,64
Japon	138,5 - 673 = - 534,5	6,25
O.P.E.P.	846,1 - 4 583,1 = -3 737	43,58
Pays en voie de développement	2 301,1 - 6 561,1 = -1 650	19,24

GRAPHE 2

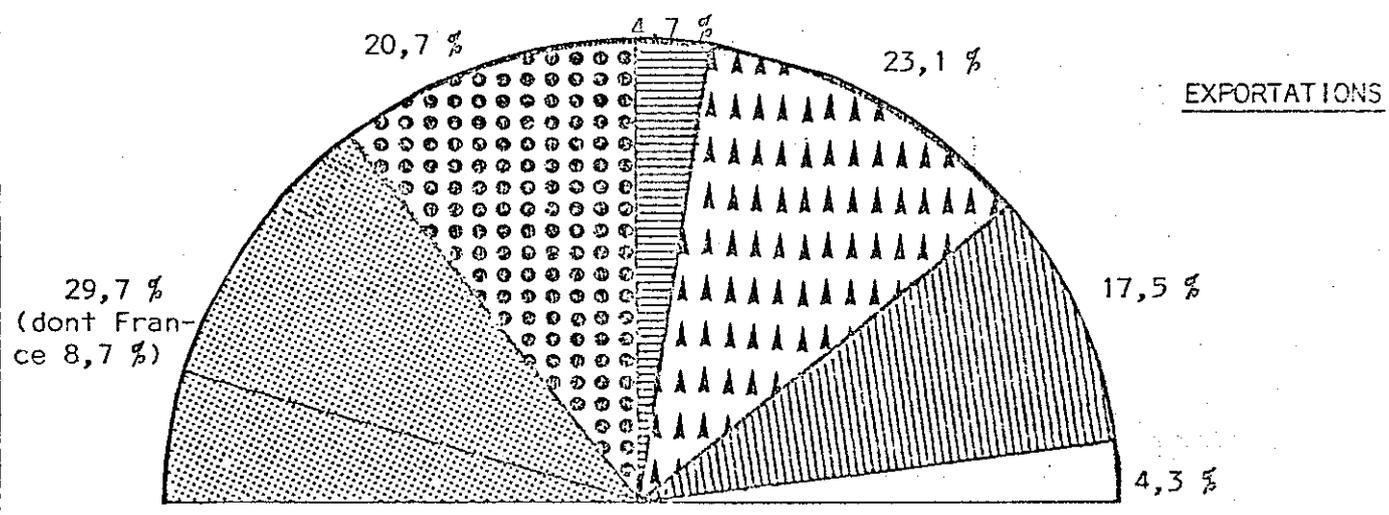
STRUCTURE GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR ESPAGNOL

1968

IMPORTATIONS



EXPORTATIONS

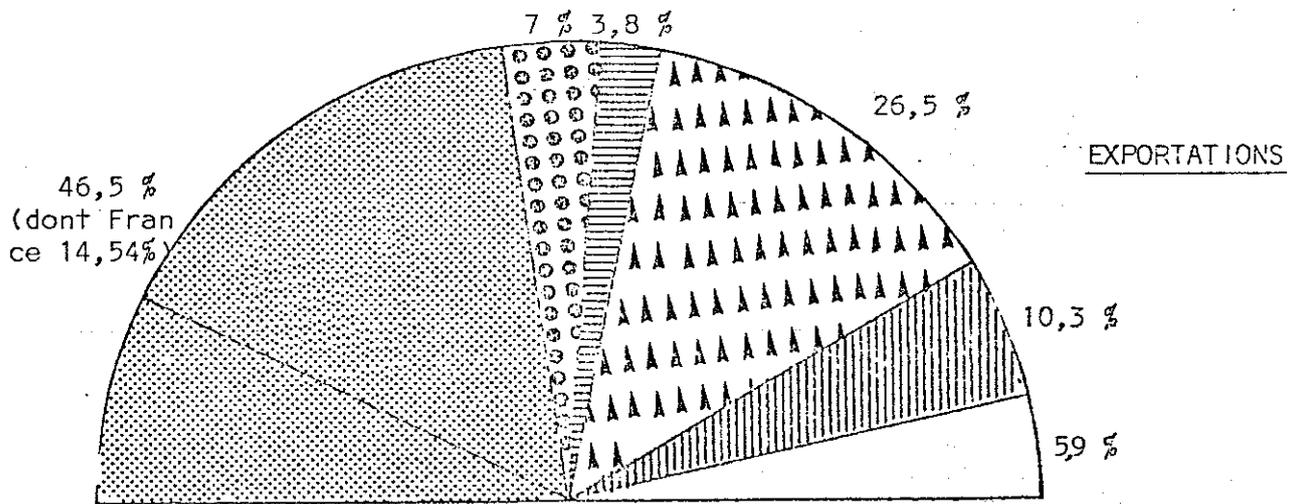
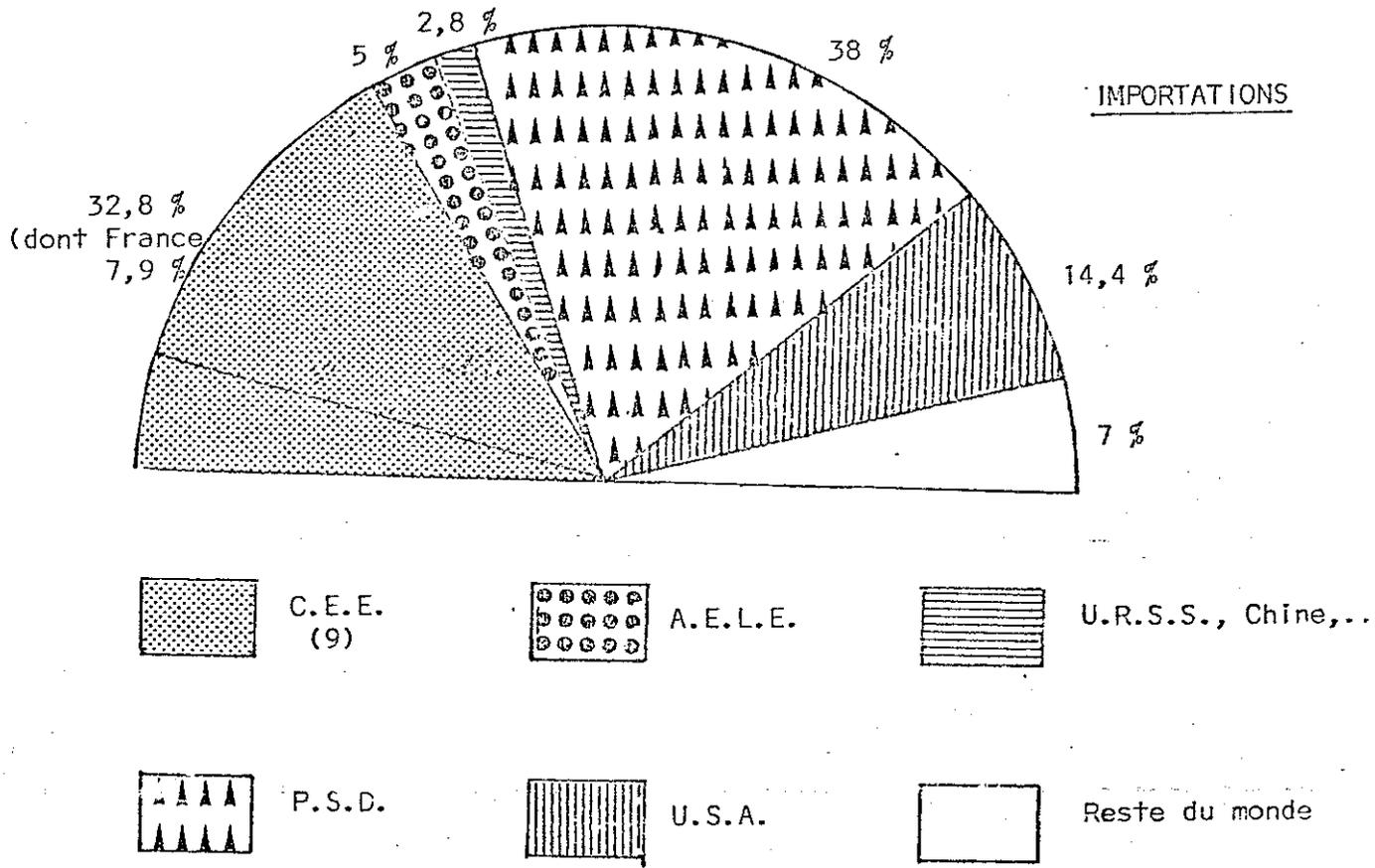


Source : Statistiques O.C.D.E.

GRAPHE 3

STRUCTURE GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR ESPAGNOL

1976



Source : Statistiques O.C.D.E.

En ce qui concerne ces graphes, deux remarques principales sont à faire :

* Pour les exportations, la comparaison nous permet de mettre en évidence les répercussions de l'accord de 1970. Même si nous tenons compte de l'élargissement de 1973, les exportations vers la C.E.E. augmentent de façon très sensible entre les deux dates.

* Pour les importations, l'augmentation des transactions avec les Pays-sous-développés est, dans sa quasi totalité, due à l'augmentation du prix du pétrole (les calculs de % sont effectués à partir des transactions en valeur). Cette nouvelle dépendance, qui n'est d'ailleurs pas propre à l'Espagne, par rapport aux pays de l'O.P.E.P. se retrouve dans le tableau 2 où nous voyons que, pour l'année 1976, plus de 43 % du déficit de la balance commerciale est dû aux dépenses d'énergie pétrolière. Notons de plus, à la lecture de ce tableau, la dépendance vis-à-vis des U.S.A. et de la C.E.E.

Un autre type de représentation de la situation de la balance commerciale espagnole peut nous être donné par un quatrième graphe qui permet de peut-être mieux visualiser l'importance du déficit et la situation des différents partenaires.

2°) Les échanges commerciaux Espagne - C.E.E.

Avec le Proche-Orient et l'Amérique du Nord, la C.E.E. est donc une des grandes aires géographiques qui connaissent un important excédent en ce qui concerne les échanges commerciaux avec l'Espagne.

En descendant au niveau des pays, il faut noter :

:: L'importance des relations commerciales que l'Espagne entretient avec deux membres de la Communauté Economique Européenne : la République Fédérale d'Allemagne, sa première partenaire européenne, et la France.

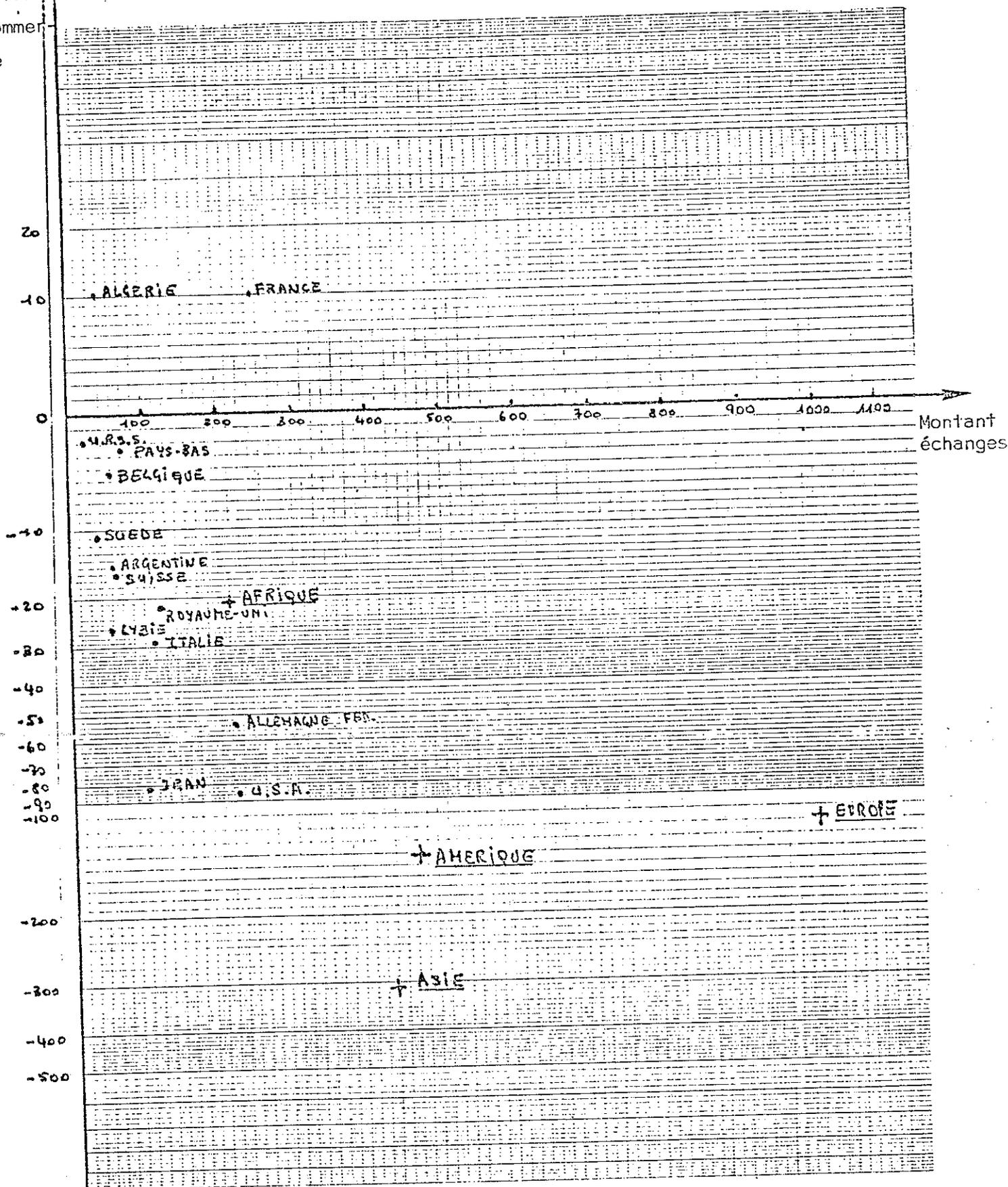
:: Si, pour le premier pays, on comptabilise un solde négatif (au détriment de l'Espagne), par contre, s'est opéré un renversement de situation en ce qui concerne les relations avec la France : pendant les deux dernières années (chiffres du commerce extérieur français) le solde est positif.

Ide de
balan-
commer-
ale

édont

E

Déficit



Unité : Million de pesetas

Source : Ministerio de la Hacienda
 Statistiques du commerce extérieur de l'Espagne

L'évolution des relations commerciales de l'Espagne avec la Communauté Européenne est retracée dans le tableau 3, donnant les parts respectives qu'occupent les importations et exportations de la C.E.E. dans le commerce extérieur total espagnol. Le très net décalage apparaissant en 1973 correspond à l'élargissement de la Communauté de 6 à 9 membres. Il est à noter que la Grande-Bretagne est actuellement le troisième partenaire européen de l'Espagne dans le domaine des relations commerciales.

Le décrochage, vers le bas, des chiffres en 1974 ne correspond pas à une diminution des échanges, mais à une part moindre des sommes consacrées aux relations avec la C.E.E., s'expliquant par l'augmentation du prix du pétrole. (De 73 à 74, le montant des importations venant de l'O.P.E.P. passe de 826,6 M de \$ à 2 748,4 M de \$).

TABLEAU 3

RELATIONS COMMERCIALES ESPAGNE - C.E.E

Années	Exportations Totales	Exportations vers C.E.E.	Importations Totales	Importations en provenance de la C.E.E.
1 968	100	28,55	100	34,20
1 969	-	31,47	-	34,32
1 970	-	36,11	-	32,49
1 971	-	37,13	-	32,86
1 972	-	35,46	-	33,55
1 973	-	47,84	-	45,20
1 974	-	47,42	-	35,84
1 975	-	44,64	-	34,47
1 976	-	46,43	-	32,84

Sources : Statistiques O.C.D.E.

Sources : Statistiques O.C.D.E.

- Pour 1977 (1),

. En ce qui concerne les importations :

Les achats à la C.E.E. ont augmenté de 22 % par rapport à 76 (17 % pour le total des importations) et représentent 34 % des importations (≈33 % en 1976). Une fois de plus, la R.F.A. est le principal fournisseur de l'Espagne bien que ses ventes aient diminué en termes réels. Par contre, la France, l'Italie et le Royaume Uni ont accru les leurs.

. En ce qui concerne les exportations :

La tendance actuelle est à une augmentation des relations avec la France (premier client mondial) et l'Italie alors que celles avec le Royaume-Uni et surtout le Danemark diminuent de façon très sensible.

B) Les échanges commerciaux Espagne-France 1968-1977

Le tableau n° 4 et le graphique l'accompagnant nous fournissent une description des relations commerciales hispano-françaises et nous permettent déjà de relever le fait que, de 1968 à 1975, les déficits sont continus. Par contre, un excédent apparaît au cours des deux derniers exercices : de 595 M de F.F. en 1976, il est presque multiplié par 3 en 1977 (1538 M de F.F.).

(1) Nous utilisons ici le travail de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Madrid : "La economía española de 1977". Madrid 1978, p. 222 et s.

TABLEAU 4

ECHANGES COMMERCIAUX ESPAGNE-FRANCE EN

MILLIONS DE FRANCS FRANCAIS

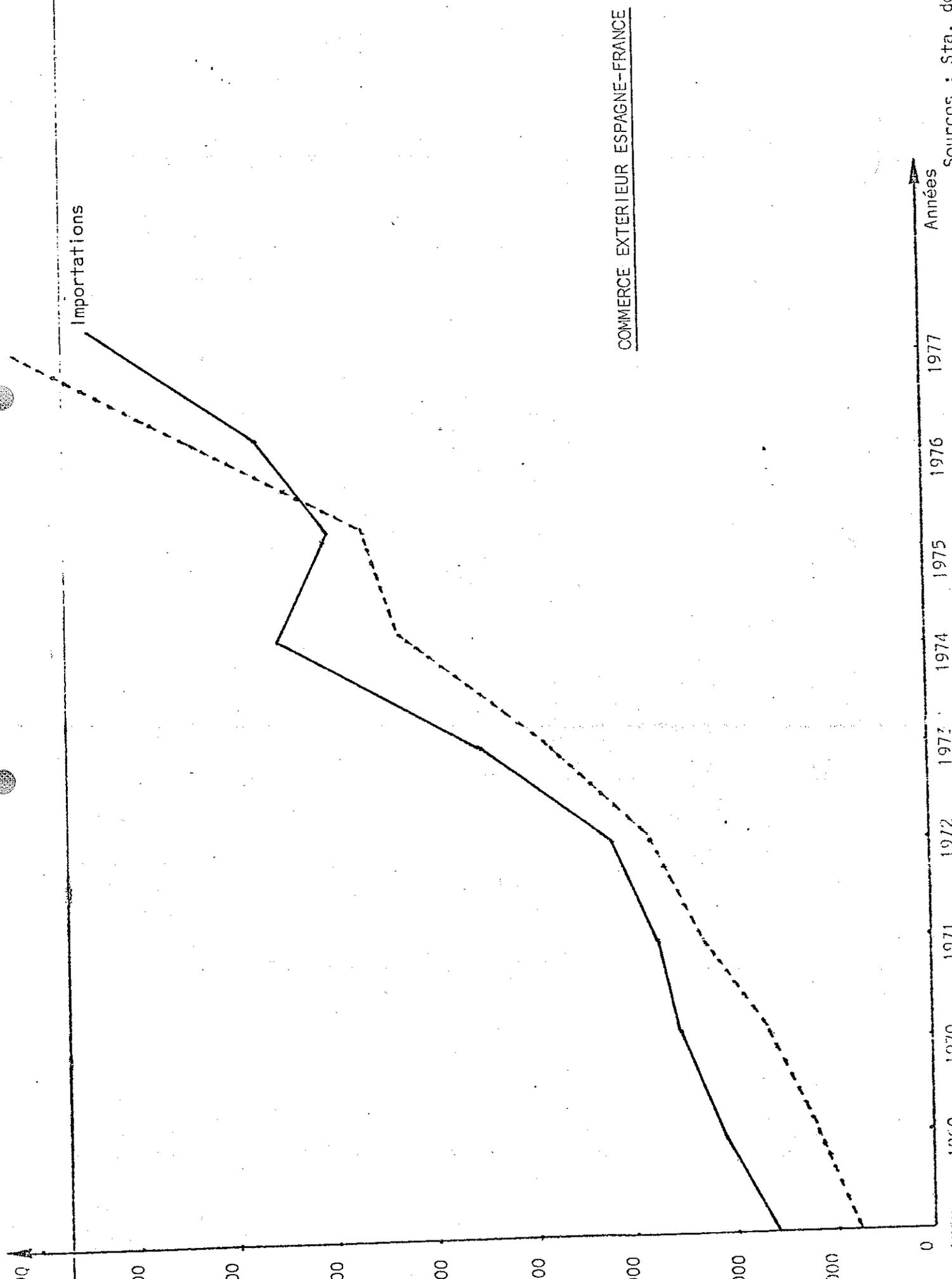
Années	Importations	Taux de croissance	Exportations	Taux de croissance	Solde	Taux de couverture
1 968	1 659	-	865	-	- 794	52,13
1 969	2 058	+ 24	1 137	+ 31,5	- 921	55,24
1 970	2 456	+ 19,3	1 492	+ 31,2	- 964	60,75
1 971	2 787	+ 13,5	2 023	+ 35,6	- 764	72,59
1 972	3 269	+ 17,3	2 655	+ 31,2	- 614	81,22
1 973	4 578	+ 40	3 584	+ 35	- 994	78,29
1 974	6 544	+ 42,9	5 116	+ 42,7	- 1 428	78,18
1 975	5 922	- 9	5 335	+ 4,3	- 587	90,09
1 976	6 873	+ 16	7 468	+ 40	+ 595	108,6
1 977	8 145	+ 18,5	9 683	+ 29,7	+ 1 538	118,88

Source : Statistiques douanières.

Exportations

Importations

GRAPHIE N° 5



COMMERCE EXTERIEUR ESPAGNE-FRANCE

Deux points semblent devoir être soulignés en ce qui concerne l'évolution de ces échanges :

- les forts taux de croissance des échanges (précisons, qu'en ce qui concerne les deux dernières années, le volume des exportations espagnoles augmente de façon nettement plus importante que celui des exportations françaises (1)).

- l'amorce de ce qui semble être un retournement de tendance au niveau du solde à partir de 1976 (les taux de couverture espagnols vis-à-vis de la France sont passés de 52,13 % en 1968 à 118,88 % en 1977).

Signalons que la France se détache de plus en plus comme le premier client de l'Espagne, mais n'est par contre que son quatrième fournisseur.

En 1977, les exportations espagnoles vers la France ont principalement porté sur les automobiles (2), les tracteurs et pièces détachées, les produits agricoles, la fonte, le fer, l'acier, les chaussures.

(1) Cf. tableau n° 5 qui donne le poids des échanges commerciaux France-Espagne, dans le commerce extérieur espagnol total.

(2) A ce propos, la Délégation auprès de la C.E.E. du Conseil Supérieur des Chambres de Commerce et d'Industrie espagnoles, dans un travail portant sur les relations commerciales hispano-françaises, signale qu'une bonne partie des véhicules est construite sous licence et avec des pièces françaises, par des entreprises dont la maison-mère se trouve en France. Il conviendrait donc ici de se pencher sur le problème du transfert de valeur ajoutée.

TABLEAU 5

RELATIONS COMMERCIALES ESPAGNE-FRANCE

Années	Exportations totales	Exportations France en % des export. totales	Importations totales	Importations Françaises des import. totales
1 968	100	8,75	100	9,7
1 969	-	9,63	-	9,54
1 970	-	10,35	-	9,42
1 971	-	10,82	-	9,89
1 972	-	11,80	-	9,71
1 973	-	12,80	-	10,32
1 974	-	12,62	-	8,55
1 975	-	13,67	-	8,42
1 976	-	14,54	-	7,88

Sources : Statistiques O.C.D.E.

* En ce qui concerne les produits français exportés en Espagne, le principal chapitre reste celui des automobiles, tracteurs et pièces détachées, suivi des appareils et engins mécaniques, de la fonte du fer et de l'acier et des produits chimiques.

Notons, pour conclure, que, d'après les travaux du C.N.P.F. (1), "les quatre premiers mois de 1978 traduisent une aggravation inquiétante du déficit commercial de la France", ce déficit ayant doublé par rapport à la période correspondante de 1977.

II - STRUCTURE DU COMMERCE EXTERIEUR DES TROIS REGIONS FRONTIERE

L'objet de ce paragraphe est de préciser, avec l'appui de quelques données statistiques significatives, les différentes étapes de l'analyse du commerce extérieur des trois régions françaises pyrénéennes, dans le contexte de l'adhésion possible de l'Espagne à la C.E.E. Malgré leurs imperfections (2), les données douanières reflètent assez fidèlement les réalités du commerce extérieur d'une région et peuvent donc être considérées -au même titre que l'emploi ou la production- comme un indicateur de la structure économique régionale.

- En premier lieu, une approche globale ainsi qu'une analyse sectorielle du commerce extérieur permettront de retrouver les tendances dominantes des relations commerciales de chacune des régions, tout en posant certains problèmes tels que : l'importance de la valeur ajoutée réalisée par et dans la région, l'adéquation du potentiel de production, les points forts et les points faibles de l'économie régionale considérée.

- En second lieu, une analyse géographique (3) qui tout en

(1) Conseil National du Patronat Français - Relations économiques internationales - Paris, 20 juin 1978.

(2) Approximations, non concordance de nomenclature, non prise en compte des phénomènes du transit...

(3) A titre d'illustration seront présentées quelques données statistiques relatives à l'année 1974.

mettant en exergue les effets particuliers de l'intégration européenne, sera consacrée à l'étude des relations commerciales entre les trois régions françaises pyrénéennes et l'Espagne.

A) Caractéristiques générales et analyse sectorielle du commerce extérieur des trois régions pyrénéennes (1)

Cette analyse, étant donné le contenu et les limites du matériel statistique utilisé, privilégiera l'analyse en valeur. Celle-ci se révèle en effet plus opérationnelle lorsqu'il s'agit d'étudier des activités "labor-intensive", de plus elle est l'instrument adéquat de comparaison de produits technologiquement dissemblables.

1°) Résultats globaux

L'examen de la période 1968-1974 révèle, en valeur, et quelle que soit la région, une importante progression des échanges. Mais cette évolution est comparable à celle enregistrée au niveau national, si bien que la part de chacune au sein de l'ensemble français est stable :

- à l'importation : Aquitaine (2,9 %) Midi Pyrénées (1,6 %)
Languedoc (2 %)
- à l'exportation : Aquitaine (3,0 %) Midi Pyrénées (2,2 %)
Languedoc-Roussillon (1,7 %).

Les premiers travaux effectués sur la période 1974-1977, font ressortir (pour l'Aquitaine plus particulièrement) l'année 1975 comme une année charnière. Bien que les effets de la crise économique se soient manifestés en 1974, l'impact dépressif de celle-ci ne s'observe qu'en 1975. Diminution conjointe des importations et des exportations pour l'Aquitaine, stabilisation des deux flux pour Midi-Pyrénées (laquelle n'est que peu concernée par les achats de produits pétroliers).

Le solde de la balance commerciale de chacune des régions présente l'évolution suivante : il devient négatif pour l'Aquitaine

(1) Les données statistiques 1975-1976 n'ayant pas encore été dépouillées pour la région Languedoc-Roussillon, la période de référence pour cette note sera 1968-1974.

en 1972 et 1974 (1973 étant une année toute particulière : hausse exceptionnelle du prix des vins de Bordeaux) ; Midi-Pyrénées présente pour sa part un solde constamment positif ; la situation inverse est observée pour le Languedoc-Roussillon.

Un dernier élément devra être pris en considération : les prix de la tonne importée et de la tonne exportée. Ces prix apparaissent en effet comme un des indices de l'existence d'un déséquilibre structurel des échanges d'une région. Ainsi par exemple, pour l'Aquitaine, le prix de la tonne importée a été multiplié par 3,3 de 1968 à 1974, celui de la tonne exportée par 4, autrement dit un effort de modernisation de l'appareil de production, et de valorisation des produits est perceptible dans cette région. Le prix de la tonne exportée par Midi-Pyrénées atteignait 5 368 F. en 1976, 2 220 F. en Aquitaine à la même date : l'activité exportatrice de Midi-Pyrénées repose donc sur des produits technologiquement plus élaborés, l'Aquitaine et le Languedoc-Roussillon exportent essentiellement des produits bruts ou demi-finis de moindre valeur ajoutée.

TABLEAU 6

CHIFFRES GLOBAUX DU COMMERCE EXTERIEUR

	Aquitaine		:	Midi-Pyrénées		:	Languedoc-Roussillon	
	Import.	Export.		Import.	Export.		Import.	Export.
1968	1833	2414	:	1021	1518	:	1199	1186
1974	8166	6925	:	3524	4729	:	4779	3636
1977	10446	9698	:	5375	7920	:	9435	5227

Unité : Million de Francs

Source : D.G.D.D.I.

2°) Analyse sectorielle

a) Exposé de la méthode d'étude

Il s'agira de rechercher les principales caractéristiques structurelles du commerce extérieur, des trois régions retenues :

- repérage des secteurs "stratégiques" du commerce extérieur : seront considérées comme stratégiques les activités ayant, tout au long de la période, une représentation relative non négligeable (un seuil minimum de 8 à 9 % semble pouvoir être retenu) ; ainsi que les activités ayant enregistré une croissance importante au sein des échanges (quel que soit le niveau de départ).

- au sein de chaque secteur "stratégique", les produits sensibles seront étudiés plus précisément (le problème du soufre dans l'industrie chimique par exemple).

- caractérisation de la nature des relations commerciales de la région considérée, par la prise en considération de l'élaboration plus ou moins poussée des produits achetés et vendus ; ensuite les résultats obtenus seront confrontés à la structure productive de la région afin de déterminer si les caractéristiques de "sous développement" des régions étudiées se retrouvent au niveau du commerce extérieur. L'exemple de l'Aquitaine déjà analysé semble significatif.

- prise en considération enfin de la crise économique récente et de ses effets sur la restructuration de l'appareil productif des régions (quel est l'avenir du plan Chimie Aquitaine, Midi-Pyrénées...).

b) Premiers éléments de réflexion

A titre d'illustration, le tableau suivant présente pour l'année 1974 les résultats sectoriels relatifs du commerce extérieur des trois régions considérées.

TABLEAU 7

ECHANGES EXTERIEURS 1974

(répartition sectorielle en pourcentage de la valeur des échanges réalisés)

	AQUITAINE		MIDI-PYRENEES		LANGUEDOC-ROUSSILL	
	Import.	Export	Import.	Export.	Import.	Export
01. P. A. et S.	3,35	28,61	1,88	11,82	19,17	2,13
02. P. I.A.A.	16,20	11,06	3,62	8,82	7,65	8,47
03. C.M.S.	0,24		1,98	0,73	0,30	0,05
04. Gaz dist.						
05. Elect. Eaux						
07. M.C.C.	0,85	0,46	2,36	0,28	1,33	1,97
08. Verre	0,33	0,47	0,30	0,07	0,25	0,58
09. M. et P. sider.	1,37	1,63	0,83	1,11	1,34	4,84
10. M. et M. non ferreux	0,49	3,43	5,01	5,46	4,04	5,20
11. P. le T et W.M.	2,56	1,85	2,71	4,58	1,20	1,45
12. Mach. et app. méc.	4,82	4,57	8,66	7,90	9,52	26,54
13. Mach. et app. élec.	1,02	1,10	9,30	9,04	3,93	3,51
14. Auto, M. et C.	1,58	5,84	1,44	2,15	0,40	,61
15. C. N. A. arm.	3,71	8,20	21,39	6,98	0,13	0,02
16. P. Ch. et C.	13,84	15,24	5,52	10,16	12,87	10,45
17. Text.	2,04	1,81	17,78	11,60	2,20	1,72
18. Hab.	0,17	0,54	0,41	1,52	0,32	1,42
19. Cuirs	1,06	4,78	10,56	11,74	0,74	2,02
20. Indus. bols	5,07	3,42	2,31	0,62	3,87	0,77
21. P.P.C.	2,40	4,23	2,07	4,29	0,71	0,52
22. P. de P. et Ed.	0,05	0,05	0,13	0,14	0,05	0,52
23. P. Ind. div.	0,73	1,09	1,53	0,73	1,55	1,11
28. Autres serv.						
29. Comm.						
S.S. Total	61,96	98,49	99,90	99,91	71,68	95,83
06 Gaz et pétrole	38,04	1,51	0,10	0,09	28,32	3,11
Total général	100	100	100	100	100	100

∴ Les secteurs stratégiques du commerce extérieur des régions pyrénéennes

. AQUITAINE :

Parmi les achats régionaux les plus importants, les produits pétroliers occupent la première place et représentent en 1974 38 % de la valeur des importations (20 % en moyenne pour la période 1968-1973). Parmi les autres secteurs, il faut distinguer : les produits des industries agroalimentaires qui assurent cette année là 16 % des achats contre 28 % en 1968 ; les produits chimiques 13,8 % dont la part relative sur la période est restée stable. A l'exportation, les produits de l'agriculture occupent la 1ère place (29 %) suivis des produits chimiques (15 %) des produits des industries agroalimentaires (11 %). Pour cette région les données disponibles pour la période 1975-1977 font apparaître un fort développement des ventes de machines et appareils mécaniques (317 millions de francs en 1974, 985 en 1977 soit 10 % des ventes aquitaines) et des pièces détachées pour automobiles (boîtes à vitesse) conséquence de l'implantation à Bordeaux de l'usine FORD.

. MIDI-PYRENEES :

Les secteurs "stratégiques" du commerce extérieur de cette région sont :

à l'importation	{	- les produits des constructions aéronautiques (21 %)
		- l'industrie textile (13 %)
		- l'industrie des cuirs (10,5 %)
		- les machines et appareils électriques (9 %)
		- les machines et appareils mécaniques (8,5 %)
à l'exportation	{	- produits de l'agriculture et de la sylviculture (11 %)
		- industries du cuir (11 %), textile (11 %), du papier (10 %)
		- industries agro-alimentaires (9 %)

Il faut souligner d'une part la progression régulière et remarquable des produits de la construction navale au sein des importations de Midi-Pyrénées : 8,8 % en 1969 - 31 % en 1976, et d'autre part la baisse elle aussi régulière de la part représentée par les produits textiles, 28 % des ventes en 1969, moins de 15 % en 1976.

absorbées par deux pays seulement : l'Italie et la République Fédérale Allemande). Les résultats les plus récents confirment cette constatation: si la part des exportations en provenance de la Communauté s'est stabilisée à 57 % celle des importations est passée de 36 % en 1974 à 43 % en 1975 et 1976. Les relations de cette région avec les U.S.A. sont étroites mais particulièrement déséquilibrées.

• Le Languedoc Roussillon - tout comme Midi Pyrénées - n'entretient que peu de relations commerciales avec les derniers membres de la C.E.E. (contrairement à l'Aquitaine pour qui, l'adhésion de la Grande-Bretagne en 1972 s'est traduite par un formidable développement des relations commerciales). Par contre le Languedoc dispose de relations étroites, quoique déséquilibrées, avec l'Espagne qui lui assure entre 16 et 17 % de ses approvisionnements ; mais la forte valeur de ce pourcentage risque de faire oublier le rôle du Languedoc Roussillon comme place de redistribution des produits espagnols (essentiellement les fruits et les légumes) pour la France et même pour l'Europe : les données douanières sont encore par trop imprécises pour que le phénomène du transit puisse être valablement pris en compte.

2°) Les relations commerciales des régions pyrénéennes avec l'Espagne

La proximité géographique ainsi que l'effet expansionniste de l'intégration européenne devrait se traduire par une intensification des relations commerciales entre les deux zones. Il est donc souhaitable d'analyser la structure et les tendances "lourdes" de ces échanges afin de déterminer les secteurs et / ou les produits qui, dans l'optique de l'intégration, auraient à souffrir ou à bénéficier de l'élargissement de la C.E.E.

Dans la précédente décennie, l'Espagne est devenue une puissance économique, cette évolution s'est traduite par l'apparition puis l'accentuation d'un déséquilibre des échanges commerciaux entre la France et l'Espagne. Au recul relatif des exportations françaises correspond une forte progression des importations en provenance de l'Espagne et pour la première fois en 1976, la balance commerciale France-Espagne est devenue déficitaire.

B) Analyse géographique du commerce extérieur des trois régions pyrénéennes.

Indépendamment de la place prépondérante occupée par la Communauté Economique Européenne dans les échanges des trois régions pyrénéennes, plusieurs éléments caractérisent la structure géographique de leur commerce extérieur :

- une grande diversité de partenaires commerciaux,
- des relations privilégiées avec l'Espagne.

1°/ Les partenaires commerciaux des régions

Le tableau ci-après présente pour l'année 1974 les résultats géographiques du commerce extérieur. Plusieurs remarques sont nécessaires :

- pour chacune des régions, dans le cadre des exportations, la part région-Europe est sensiblement équivalente à celle observée au niveau national (55 % environ). Par contre, les régions pyrénéennes restent encore largement tributaires du marché extra européen pour les approvisionnements. Cette remarque doit être nuancée pour Midi-Pyrénées qui n'importe que peu de pétrole (cf. la part du Moyen-Orient dans le commerce d'importation de cette région.)

- dans le commerce extérieur de chacune des trois régions, les mêmes pays occupent une place importante ; hormis les pays membres de la C.E.E., on retrouve aux premiers rangs des fournisseurs et des clients les U.S.A. et l'Espagne ainsi que pour les régions importatrices de produits pétroliers : le Moyen-Orient.

- chaque région présente en outre des traits caractéristiques

* Pour l'Aquitaine, il faut noter la faiblesse relative des importations en provenance de la C.E.E., alors que le phénomène inverse caractérise le moyen-Orient (30 % des importations totales), et la Grande-Bretagne qui depuis 1972 est devenue l'un des principaux partenaires de cette région (le premier à l'exportation).

* La région Midi-Pyrénées est celle qui proportionnellement a les relations les plus étroites avec la C.E.E. (40 % de ses ventes sont

absorbées par deux pays seulement : l'Italie et la République Fédérale Allemande). Les résultats les plus récents confirment cette constatation: si la part des exportations en provenance de la Communauté s'est stabilisée à 57 % celle des importations est passée de 36 % en 1974 à 43 % en 1975 et 1976. Les relations de cette région avec les U.S.A. sont étroites mais particulièrement déséquilibrées.

* Le Languedoc Roussillon - tout comme Midi Pyrénées - n'entretient que peu de relations commerciales avec les derniers membres de la C.E.E. (contrairement à l'Aquitaine pour qui, l'adhésion de la Grande-Bretagne en 1972 s'est traduite par un formidable développement des relations commerciales). Par contre le Languedoc dispose de relations étroites, quoique déséquilibrées, avec l'Espagne qui lui assure entre 16 et 17 % de ses approvisionnements ; mais la forte valeur de ce pourcentage risque de faire oublier le rôle du Languedoc Roussillon comme place de redistribution des produits espagnols (essentiellement les fruits et les légumes) pour la France et même pour l'Europe : les données douanières sont encore par trop imprécises pour que le phénomène du transit puisse être valablement pris en compte.

2°) Les relations commerciales des régions pyrénéennes avec l'Espagne

La proximité géographique ainsi que l'effet expansionniste de l'intégration européenne devrait se traduire par une intensification des relations commerciales entre les deux zones. Il est donc souhaitable d'analyser la structure et les tendances "lourdes" de ces échanges afin de déterminer les secteurs et / ou les produits qui, dans l'optique de l'intégration, auraient à souffrir ou à bénéficier de l'élargissement de la C.E.E.

Dans la précédente décennie, l'Espagne est devenue une puissance économique, cette évolution s'est traduite par l'apparition puis l'accentuation d'un déséquilibre des échanges commerciaux entre la France et l'Espagne. Au recul relatif des exportations françaises correspond une forte progression des importations en provenance de l'Espagne et pour la première fois en 1976, la balance commerciale France-Espagne est devenue déficitaire.

	AQUITAINE		MIDI-PYRENEES		LANGUEDOC ROUSSILLON	
	Importations	Exportations	Importations	Exportations	Importations	Exportations
C.E.E. "neuf"	22,9	51,1	36,00	60,6	30,7	56,3
- RFA	8,8	12,4	10,5	22,0	11,3	19,2
- Italie	4,2	8,8	7	19,5	13,9	20,3
- Pays Bas	2,7	3,6	2,0	3,1	1,7	3,8
- U.E.B.L.	3,7	7,5	5,0	9,8	2,2	5,6
C.E.E. "six"	19,4	32,2	24,5	54,4	29,0	48,9
- Danemark	0,3	0,6	0,2	0,5	0,1	0,9
- Royaume Uni	3,2	16,8	11,2	5,6	1,5	6,5
- Irlande	-	1,4	0,04	0,1	0,1	0,1
Nouveaux membres	3,5	18,8	10,5	6,2	1,7	7,5
Autres principaux pays d'Europe	10,1	14,8	9,5	16,6	19,6	15,7
- dont Espagne	5,6	8,7	5,4	7,5	16,3	4,0
Amérique du Nord	8,6	11,2	22,9	2,3	5,7	4,0
- dont U.S.A.	7,7	9,5	22,4	2,0	5,3	3,2
Autres pays développés	1,4	2,3	15,8	1,1	1,1	2,6
- dont Japon	0,4	1,7	0,5	0,2	0,6	1,1
Pays de l'Est	2,5	3,3	3,0	4,2	2,5	5,9
- dont U.R.S.S.	1,6	1,6	0,6	2,3	0,6	4,6
Moyen Orient	28,7	1,6	0,4	1,6	18,4	1,5
Autres pays en voie de développement	14	9,1	10,7	11,4	14,4	10,0
- En Afrique	9,7	6,0	3,2	6,1	12,0	8,9
- En Asie	1,0	0,9	4,3	3,0	0,6	0,4
- En Amérique latine	3,3	2,3	3,2	2,3	1,7	0,6
Pays de la zone franc	11,6	6,4	1,3	2,2	7,6	3,9
TOTAL	100	100	100	100	100	100

Pour de nombreux observateurs cette situation est le résultat de l'accord préférentiel signé en 1970 entre l'Espagne et la C.E.E. La première bénéficiant de presque tous les avantages tarifaires de l'union douanière alors que les produits français subissaient de fortes contraintes pour entrer en Espagne : droits de douanes plus élevés, réglementations, contingentements...

TABLEAU 9

ECHANGES COMMERCIAUX AVEC L'ESPAGNE

	AQUITAINE		MIDI PYRENEES		LANGUEDOC ROUSSILLON		REGIONS PYREENNES		FRANCE ENTIERE	
	Importations	Exportations	Importations	Exportations	Importations	Exportations	Importations	Exportations	Importations	Exportations
1970	133 (8,9)	240 (9,7)	69 (4,6)	127 (5,2)	311 (20,8)	62 (2,5)	513 (34,4)	429 (17,5)	1 492	2 456
1971	192 (9,5)	309 (11,1)	128 (6,3)	146 (5,2)	371 (18,3)	54 (1,9)	691 (34,2)	509 (18,9)	2 023	2 787
1972	270 (10,2)	227 (8,1)	168 (6,3)	164 (5,9)	457 (17,2)	58 (2,1)	895 (33,7)	449 (16,1)	2 655	3 269
1973	376 (10,5)	271 (6,1)	194 (5,4)	214 (4,7)	627 (17,5)	90 (2,0)	1197 (34)	585 (12,8)	3 584	4 578
1974	455 (8,9)	602 (9,2)	191 (3,7)	356 (5,4)	780 (15,2)	114 (1,7)	1426 (27,9)	1072 (16,4)	5 117	6 544
1975	467 (8,8)	462 (7,8)	189 (3,5)	271 (4,6)	919 (17,2)	139 (2,3)	1575 (29,5)	872 (14,7)	5 335	5 922
1976	569 (7,6)	458 (6,7)	261 (3,5)	330 (4,8)	1304 (17,5)	160 (2,3)	2134 (28,6)	948 (13,8)	7 467	6 976

* Le premier chiffre indique la valeur des importations (ou exportations) en millions de francs, le second présente la part représentée dans le total du commerce extérieur France-Espagne

Source : Interrégion des douanes du Sud-Ouest.

Dans un cadre géographique plus restreint, les trois régions retenues réalisent en moyenne le tiers des importations françaises en provenance d'Espagne et le septième environ des exportations. De plus la zone pyrénéenne perd progressivement de son importance vis-à-vis des autres régions françaises, ce phénomène traduisant un dynamisme accru de certaines régions ainsi qu'une ouverture accélérée de l'Espagne aux marchés extérieurs.

Le tableau ci-dessous présente pour chaque région la part prise par l'Espagne dans leur commerce extérieur.

TABLEAU 10

	AQUITAINE		MIDI PYRENEES		LANGUEDOC.ROUSSILLON		TOTAL TROIS REGIONS	
	Import	Export	Import	Export	Import	Export	Import	Export
1970	5,1	8,1	4,8	6,3	14,1	3,7	10,5	6,9
1971	5,8	9,4	7,6	6,3	15,5	2,6	11,3	7,1
1972	6,8	5,9	6,7	5,6	16,9	2,5	11,9	5,4
1973	8,8	5,8	6,9	6	18,6	3,2	13,6	5,5
1974	5,6	8,7	5,4	7,5	16,3	3,1	11,4	7,7
1975	6,2	6,8	5,6	7,1	17,7	4	13,4	6,4
1976	6,2	5,5	5,2	4,8	17,9	4,2	13,3	5

Source : C.O.P.E.F. 1978

Les échanges commerciaux des trois régions retenues montrent un solde constamment déficitaire depuis 1970. La zone d'étude importait en 1976 largement deux fois plus que ce qu'elle exportait.

L'Aquitaine et la région Midi Pyrénées se caractérisent par l'instabilité de leurs échanges qui sont en effet concentrés sur un petit nombre de produits (relativement) soumis aux besoins variables de l'économie espagnole ; le Languedoc Roussillon se caractérise quant à lui par un déséquilibre profond entre les achats et les ventes (1).

Sectoriellement, les échanges sont nettement plus diversifiés à l'exportation (produits des I.A.A. : 11 % ; - produits chimiques : 17 % ; - électricité, eaux, divers : 10 % ; machines et appareils mécaniques : 9 %) qu'à l'entrée où un seul secteur représente près de 50 % des achats de ces trois régions.

Malgré la situation particulière du Languedoc Roussillon dans le déficit du grand Sud-Ouest (transit de fruits et légumes) les échanges sont déficitaires dans la plupart des secteurs traditionnels de l'économie régionale (cuirs, bois, textiles).

Les régions du Sud-Ouest exportent donc toujours vers l'Espagne des produits bruts, des matières premières et des produits non transformés (les exemples du soufre, des cuirs et du bois sont significatifs). "L'Espagne quant à elle exporte à un rythme croissant des produits finis à grande valeur ajoutée : machines outils, bonneterie, appareils électroménagers, meubles, maroquinerie, chaussures, espadrilles" (2). De plus, sur un plan géographique plus restreint (particulièrement dans l'industrie chimique et l'industrie du bois) une valorisation de produits du Sud-Ouest par les régions voisines espagnoles est perceptible.

-
- (1) Le Languedoc représente 60 % environ des importations globales de la zone pyrénéenne, l'Aquitaine assure plus de 50 % des exportations.
 (2) "Les échanges commerciaux entre l'Espagne et le Sud-Ouest" in le Béarn et la Soule, n° 5 - Mars 1977, pp. 5 à 8.

SECTION 2 : PROBLEMATIQUE DES OBSTACLES AUX ECHANGES C.E.E.-ESPAGNE

L'Accord Commercial C.E.E.-Espagne, entré en application en octobre 1970, avait pour objectif essentiel l'élimination progressive des obstacles aux échanges entre les deux zones, qu'il s'agisse de barrières douanières, de contingentements ou d'autres formes de restrictions non tarifaires. Les droits de douane C.E.E. du Tarif Extérieur Commun ont été diminués de 60 % en 3 ans (1970-1973) pour la plupart des produits industriels. En revanche, les droits de douane espagnols ont été abaissés de 25 % de 1970 à 1977 (1). L'analyse détaillée par secteurs établie par la C.O.P.E.F. (2) montre que l'Espagne n'a pas appliqué cet accord dans de nombreux cas et parfois dans des secteurs importants de l'économie française. En ce qui concerne la C.E.E., on considère que l'accord a été appliqué et que les frontières sont pratiquement ouvertes à l'Espagne (les droits C.E.E. sont inférieurs à 5 % en ce qui concerne le 3/4 des secteurs industriels des trois régions frontalières). Au-delà de l'accord de 1970, il est nécessaire d'analyser les modalités du contrôle du commerce extérieur en Espagne et dans la C.E.E.

I - LE CONTRÔLE DU COMMERCE EXTERIEUR ESPAGNOL

Ce contrôle s'effectue de deux façons. D'une part, il peut s'agir d'une action sur les quantités importées ou exportées et ceci se traduit par des interdictions ou des contingentements. D'autre part, le commerce extérieur peut être affecté par des mesures telles que les droits de douane, la fiscalité indirecte, les primes et dégrèvements fiscaux. Ces dernières ainsi que les aides à l'exportation influencent le prix de produits échangés et tendent à freiner l'importation et à stimuler l'exportation. La première partie de l'étude concernera les mécanismes de la politique tarifaire espagnole qui affectent le prix de produits échangés. Dans une deuxième étape, toutes les entraves non tarifaires (y compris les contingentements) seront analysées.

-
- (1) Il convient de remarquer que les taux de réduction tarifaires espagnols se sont appliqués à des droits de douane généralement plus élevés que ceux de la C.E.E.
- (2) "Les relations économiques entre l'Espagne et les régions Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon". - C.O.P.E.F., avril 1978, Toulouse.

A) Mesures directes s'appliquant aux échanges avec la C.E.E.1°) Régime normal d'application des mesures directesa) En ce qui concerne les produits en provenance de la

L'intervention de l'administration espagnole s'exerce à travers le tarif douanier et toute une série de dispositions fiscales.

- Les tarifs douaniers qui s'appliquent dans le cadre des échanges C.E.E.-Espagne, sont "les droits C.E.E." issus de l'Accord de 1970. Ce sont ceux appliqués au taux ad valorem décroissant jusqu'au niveau terminal de cet Accord et qui concerne un bon nombre de positions tarifaires (la liste des exceptions espagnoles de l'Accord de 1970 concerne essentiellement des produits chimiques, du travail des métaux et des produits mécaniques plus ou moins élaborés). A propos de l'établissement de ces droits, il est important de remarquer que l'utilisation de la protection de la valeur ajoutée est fréquente dans la politique douanière espagnole. Elle a servi à déterminer les droits d'un certain nombre de secteurs économiques (cuirs et peaux, chaussure, pétrochimie, etc...). Les responsables de la politique douanière espagnole affirment que les droits sont déterminés de façon pragmatique mais reconnaissent également le rôle tenu par les analyses en terme de protection effective dans la fixation du niveau de ces droits (1).

- Le tarif douanier appliqué, s'y ajoute l'Impôt de Compensation des charges Intérieures (I.C.G.I.). Il représente les impôts internes que doivent payer les marchandises étrangères à leur entrée en Espagne et ont pour but d'équilibrer la charge fiscale entre les produits nationaux et importés. La fiscalité sur le chiffre d'affaires en Espagne correspond à un impôt en cascade sur les transactions (l'impôt européen équivalent à la T.V.A. bien que la T.V.A. ne soit pas une taxe en cascade). Le taux de l'I.C.G.I. à l'importation étant déterminé de façon forfaitaire, on s'est, à maintes reprises posé la question de savoir s'il ne constituait pas un complément de protection. A l'heure actuelle, le débat reste entier.

(1) L'analyse de la protection effective espagnole figurera dans le rapport final.

Globalement, la structure du revenu des Douanes s'établit ainsi :

Années \ Revenus douaniers	Tarif douanier d'importation	I.C.G.I.	Autres sources de revenus douaniers	Total
1968	17 505	17 684	288	34 477
1969	20 875	22 551	333	43 758
1970	22 306	24 873	400	47 579
1971	23 802	22 572	321	49 695
1972	31 240	33 522	354	65 116
1973	38 826	44 056	374	83 256
1974	42 450	54 380	400	97 235

U = en millions de pesetas.

Source : Mercado Común y Aduana Española
 Ildefonso Sanchez Gonzalez - Editorial Planeta -
 Barcelona - 1976

On constate que la majeure partie du total de recettes douanières s'effectue notamment depuis 1972, par l'intermédiaire de l'I.C.G.I.

b) En ce qui concerne les produits à destination de la C.E.E.

La protection peut s'analyser à travers les entraves à l'importation de produits étrangers, mais elle peut et elle doit aussi s'analyser en tenant compte de mesures spécifiques de promotion et d'aide à l'exportation de productions nationales.

Trois types de mesures peuvent être recensées : il s'agit d'une part, d'avantages fiscaux, d'autre part, de bonifications douanières et enfin, de crédits à l'exportation.

- Le dégrèvement fiscal à l'exportation consiste en la restitution des impôts de l'état, indirects..., à la faveur des exportations. Il est la restitution de la totalité ou partie de la contribution fiscale indirecte effectivement supportée durant le processus d'élaboration, de production et de commercialisation pour les produits et articles, objet d'exportation définitive, dans les limites toutefois des engagements espagnols lors d'accords internationaux. Le dégrèvement fiscal en 1974 a atteint 52 334 millions de pesetas au sein duquel 12 000 millions correspondent à des exportations effectuées vers des pays de la Communauté.

- En ce qui concerne les avantages douaniers, ils sont de quatre types :

- . l'admission temporaire qui permet d'importer des matières premières en régime de franchise pour ouvrison et réexportation ultérieure

- . l'importation temporaire qui est le même système que l'admission temporaire mais réservée à des produits déterminés

- . le "rétablissement" avec franchise douanière qui consiste en l'importation sans paiement de droits, d'une quantité de matières premières équivalentes à celles employées dans des produits antérieurement exportés

- . le régime de restitution des droits "ou draw-back" qui permet la restitution des droits douaniers satisfaits à l'importation de marchandises quand celles-ci ou d'autres équivalentes -transférées ou incorporées à des produits fabriqués- ont été exportées.

Le régime de "rétablissement" peut être considéré comme une technique de protection et d'aide à l'exportation moyennant franchise douanière à l'importation de matières premières ou produits intermédiaires de la même espèce et de caractéristiques similaires à ceux incorporés à des produits réellement exportés tels que cela figure dans le préambule de la loi régulatrice.

- Des facilités de crédit sont accordées aux secteurs d'activité que l'on veut promouvoir à l'exportation. Ce système se retrouve également dans la C.E.E. mais revêt un caractère moins sophistiqué et moins protectionniste. Quoiqu'il en soit, les aides à l'exportation notamment par la surévaluation des ristournes à l'exportation et les crédits à taux préférentiels, sont de nature à introduire une distorsion dans les échanges. Au total, on a constaté que les produits espagnols bénéficiaient de soutiens particuliers sinon anormaux à l'exportation (remboursement forfaitaire aux exportateurs espagnols des taxes intérieures, rabais et ristournes consentis aux revendeurs, conditions privilégiées de paiement offertes aux acheteurs). Il s'y ajoute également la création de la Carte d'exportateurs qui confère certains avantages fiscaux et financiers pour un terme renouvelable de deux ou trois ans. Les aides à l'aménagement commercial extérieur des secteurs importateurs et la création de fonds de réserves pour les investissements d'exportation sont des mesures qui sont de nature protectionniste.

2°) Dispositions particulières d'application des mesures directes

a) En ce qui concerne les produits en provenance de la C.E.E.

Un certain nombre d'exceptions sont à relever en ce qui concerne l'application des droits normaux C.E.E. ou G.A.T.T. d'ailleurs

- il s'agit des importations de biens d'équipement inclus dans la liste appendice du tarif douanier espagnol qui établit des droits réduits au minimum pour deux ans pour les biens d'équipement non fabriqués en Espagne.

- d'autre part, les importations de marchandises bien déterminées destinées à la fabrication mixte (c'est-à-dire avec des éléments d'origine étrangère et de production nationale) quand ils ne sont pas produits en Espagne enregistrent des droits réduits.

Enfin, il existe une série de cas particuliers de réductions tarifaires en ce qui concerne certaines importations industrielles relatives aux pôles de développement, aux industries d'intérêt national, aux actions concertées, etc... Toutes ces mesures sont destinées à renforcer la compétitivité des secteurs qui incorporent ces produits dans leur processus de production.

- Un certain nombre de charges additionnelles peuvent s'appliquer aux importations de produits extérieurs et C.E.E. en particulier :

. Il s'agit de droits anti-dumping et compensateurs établis pour la première fois en 1964 ; ces droits sont additionnés aux droits normaux et ont pour but théorique respectivement de contrarier les pratiques de dumping des exportateurs étrangers ou de subventions reçues pour eux-mêmes. Ainsi, cette procédure a été utilisée jusqu'en Juin 1972 en ce qui concerne les importations de polyéthylène. Dans la pratique, en quelque occasion, ces droits établis par l'Espagne n'ont pas paru justifiés et ont constitué un surplus de protection. Il reste d'une utilisation exceptionnelle.

. De la même façon, sont discrétionnaires les interventions de l'Administration en ce qui concerne les importations dites à des "prix anormaux". Il s'agit d'importations qui, de l'avis de l'Administration et plus précisément de la "Commission interministérielle de valorisation des importations à des prix normaux" offrent des prix qui ne correspondent pas à ceux des marchés intérieurs des pays d'origine. En raison du caractère sporadique de ces manifestations, il n'est pas possible d'appliquer des droits anti-dumping. Dans ce cas, l'Administration établit officiellement des prix de valorisation considérés comme normaux sur lesquels sont appliqués les droits ordinaires.

. Des droits plus spécifiques ont également été introduits. Il s'agit de droits régulateurs concernant toute une série de produits soumis à de fortes fluctuations de prix sur le marché mondial. Le but de ces droits inspirés de taux compensateurs ou prélèvements de réglements agricoles communautaires est double : maintenir les prix intérieurs et en même temps, assurer des prix de garantie d'une série de productions agricoles d'importation libre. Ces droits régulateurs concernent à l'heure actuelle des légumes et céréales (lentille, orge, maïs, etc...), des farines de légumes, des aliments pour animaux, certains types de fromage et de fromage blanc.

Des droits compensateurs variables affectent certains produits de la pêche. Pour l'essentiel, il s'agit d'espèces non sédentaires de la pêche industrielle.

D'autres charges et taxes diverses grèvent certains types de produits à l'importation : impôt sur les rouleaux de papier, impôt sur le luxe et impôt sur la soie.

Il est également établi un impôt sur certains produits importés dérivés de l'Agriculture depuis 1973. Ces charges concernent notamment les peaux fines, les eaux de vie, les liqueurs et vins mis en bouteille, les bières, dattes, les bois bruts et sciés. En général, l'impôt s'applique en prenant pour base la valeur en douane de la marchandise plus les droits de douane plus l'I.C.G.I.

On relèvera enfin, l'introduction le 8 octobre 1976 d'une surtaxe générale de 20 % à l'entrée en Espagne, qui bien que temporaire, a renforcé pendant quelques mois le protectionnisme espagnol. Cette mesure faisait suite au relèvement pour 6 mois des droits de douane espagnols, intervenu unilatéralement le 30 août 1976, de 5 %, 12 % ou 20 % selon les produits.

b) En ce qui concerne les produits exportés vers la C

On relève l'existence d'une série de mesures visant à limiter les exportations espagnoles par l'instauration d'un droit dont le but est d'amener le prix d'exportation de certains produits au prix de ces mêmes produits importés dans les pays de destination. Sont concernés ces mesures uniquement des peaux à tanner et des oxydes de fer.

B) Mesures indirectes sur le commerce extérieur avec la C.E.

1°) Les restrictions quantitatives

L'action directe sur les quantités importées ou exportées s'effectue de deux façons : d'une part, les interdictions et d'autre part les contingentements.

a) Les interdictions

De deux types : il s'agit d'interdictions totales ou

relatives. Les premières entraînent une protection radicale. Les interdictions d'entrées qui sont les plus nombreuses suppriment tout mouvement d'importation et celles de sorties tout mouvement d'exportation. Ces interdictions peuvent tenir à des raisons de sécurité (armes), sanitaires (animaux malades), de moralité (objets pornographiques), ou à des raisons de politique commerciale. A l'heure actuelle, elles concernent plus particulièrement des produits en monopole d'état comme le tabac ou le pétrole. A ces interdictions s'ajoutent celles dues aux importations réservées à des organismes déterminés (C.A.T. par exemple). Il s'y ajoute également rappelons le, des exceptions dans le cadre de l'Accord Préférentiel de 1970. Face à la dureté d'un tel système et aux mesures de rétorsion extérieure toujours possibles, le gouvernement espagnol a préféré exercer un contrôle quantitatif par une mesure de protection plus efficace que le droit nominal de douane et moins brutal que l'interdiction : le contingentement.

b) Les contingents

Le contingent est la limitation en quantité ou en valeur des entrées d'un produit autorisé à l'importation pendant une période donnée et pour un pays ou un groupe de pays de provenance. Le système utilisé est celui de l'octroi de licences d'importations. Les contingents accordés par l'Espagne peuvent être globaux ou accordés à un groupe de pays tel la C.E.E. chaque année. L'Espagne s'est engagée lors de l'Accord Préférentiel de 1970 à accroître les contingents octroyés à la C.E.E. chaque année. Mais les taux d'accroissement étant appliqués sur des contingents fixés en valeur, ils demeureraient sans effet sur les volumes en raison de l'inflation et de la dévaluation de la peseta.

2°) Le régime des échanges

On distingue 6 grands types de régime des échanges : le commerce libre, le commerce d'Etat, le commerce globalisé, le commerce bilatéral, le commerce sans devise ni compensation et enfin, l'importation pour des opérations particulières.

- le commerce libre - Il concerne à l'heure actuelle plus de 70 % de produits importés.

- le commerce d'Etat - Il se pratique sur des marchandises classées officiellement en commerce d'Etat. Actuellement, les plus importantes sont : le pétrole, le tabac, les viandes, les huiles végétales, le coton, le sucre, le café, les céréales, c'est-à-dire de produits soumis à un monopole public pour des raisons fiscales ou avec un régime de commerce intérieur réglementé de façon officielle avec une intervention plus ou moins importante du S.E.N.P.A. ou du C.A.T. ou autres agences d'Etat ou concessionnaires de vente. Les produits placés sous ce régime sont importés par des organismes officiels chargés d'approvisionner le marché. Les distorsions provoquées par un tel régime peuvent être importantes puisque c'est l'état qui décide quels seront les fournisseurs et quelles quantités seront acquises selon ses propres critères de choix qui sont souvent différents de mécanismes de marché entre agents économiques autres que l'état. L'importance de ce régime de commerce se situe à un peu moins de 10 %.

- le commerce globalisé - C'est celui qui se réalise sur des marchandises encore soumises à des restrictions quantitatives qui, de par leur importation en Espagne, ont des volumes maximum, (en valeur ou en quantités physiques), d'importation annuelle qui se répartissent entre les participants c'est-à-dire entre ceux auxquels on concède les licences d'importation (exemples de contingents globaux : houilles en coke ; conserves de viande, de fruits, bière ; farines de poisson ; plastiques ; fibres, textiles artificiels et synthétiques...etc...). L'importance de ce régime de commerce dans les dernières années pouvait se chiffrer à un peu plus de 10 %.

- le commerce bilatéral - C'est un régime de commerce qui se réalise sur des marchandises accordées en fonction d'accords bilatéraux (contingents concrets -en valeur, ou quantités déterminées-). Pour importer en vertu de contingents bilatéraux, il faut une licence préalable. En 1972, ils représentaient 8 % du total importé.

La tendance actuelle se caractérise par la hausse de la part du commerce libre et le recul de la part représentée à la fois par le commerce globalisé et bilatéral.

3°) Autres obstacles non tarifaires aux échanges

a) L'obtention des licences

Un certain nombre d'échanges sont encore soumis à une autorisation préalable de l'administration espagnole soit que les conditions à remplir sont fixées d'avance, soit que la décision soit laissée au libre choix de l'administration. La longueur des délais et leur irrégularité représente une manifestation de ce que l'on appelle le "protectionnisme administratif". Le problème revêt une acuité particulière, s'il s'agit de produits périssables (produits alimentaires) ou de produits entrant en concurrence avec des produits intérieurs ou étrangers pour lesquels la date d'arrivée sur le marché est un facteur déterminant de concurrence.

b) La classification de produits et le problème du respect des normes sanitaires et techniques

En ce qui concerne la classification des produits, on a pu relever qu'à maintes reprises, l'Espagne modifiait la classification douanière des produits importés.

En Espagne, le contrôle des normes et de la qualité commerciale revient au S.O.I.V.R.E. (Servicio Oficial de Inspeccion y Fomento del Comercio Exterior) notamment pour l'inspection des normes de qualité des fruits et légumes, miels, polyéthylène, fibres textiles, etc... Le problème des normes et des caractéristiques techniques et commerciales d'un produit peut soulever des difficultés quant à la classification de ce produit. Interviennent également pour ce type de contrôle la Direction Générale des Douanes, les Ministères concernés (Agriculture, Industrie, Commerce...), la Direction sanitaire pour les produits de consommation humaine, l'Inspection phytosanitaire, l'Inspection vétérinaire, l'Inspection pharmaceutique... Tous ces contrôles compliquent l'importation. Ainsi par exemple, pour l'importation de fromage, les vérifications sont opérées par les Douanes, le S.O.I.V.R.E., la Direction sanitaire et l'Inspection vétérinaire.

c) Autres éléments de protection

- Il s'agit de la complexité et de la lourdeur des formalités administratives qui sont de nature à engendrer un certain découragement des exportateurs potentiels notamment s'il s'agit de P.M.E.

- On relève également des tracasseries douanières ; exemple : les suspensions de dédouanement à la frontière sans prétexte d'enquêtes anti-dumping.

- Le taux de change de la peseta qui tend à l'heure actuelle à favoriser l'exportation espagnole et à gêner l'importation en Espagne.

- Les conditions de la concurrence (salaire, charges sociales, charges fiscales, aides à l'exportation) entre les entreprises françaises et espagnoles sont inégales et avantagent les industriels espagnols.

II - LE CONTROLE DU COMMERCE EXTERIEUR EUROPEEN

A) Mesures directes sur les échanges avec la C.E.E.

1°) Régime normal d'application des mesures directes

De façon générale, le contrôle du commerce extérieur de la C. E. s'effectue à travers le tarif extérieur commun. En ce qui concerne l'Espagne, il est régi par les dispositions de l'Accord Préférentiel C.E.E. - Espagne.

2°) Dispositions particulières d'application des mesures directes

Un certain nombre de produits sont admis en suspension totale ou partielle des droits du tarif douanier commun (produits alimentaires, chimiques, textiles, mécaniques). De la même façon, il a été établi une liste de produits qui sont admis en suspension totale ou partielle des droits du tarif douanier commun lorsqu'ils sont destinés à être incorporés, par exemple :

- dans la construction d'avions d'un poids à vide de plus de 15 000 kilogrammes,

- l'utilisation à des fins d'entretien ou de réparation sur des avions d'un poids à vide de plus de 15 000 kilogrammes,
- l'utilisation à des fins d'entretien ou de réparation sur des avions et des hélicoptères d'un poids à vide de 2 000 kilogrammes exclus à 15 000 kilogrammes inclus.

. En ce qui concerne les produits agricoles, le marché européen reste quelquefois d'accès difficile notamment aux produits espagnols (vins, agrumes). Les entrées de vins de Xérès, Malaga, Jumilla, Priorato, Rioja et Valdepenas, sont limitées quantitativement en particulier à l'entrée en France et en Italie. Néanmoins, ces entrées limitées s'accompagnent de baisse du tarif douanier commun. Le mesure dans son ensemble est de nature protectionniste. De la même façon, en ce qui concerne les oranges par exemple, on considère dans les milieux espagnols, que les mécanismes de calcul du prix d'entrée et de préférences accordés à l'Espagne sont très complexes et se font au détriment de l'entrée des oranges espagnoles dans la C.E.E. En général, cependant, pour les fruits et légumes et les vins, un système de prix de référence à l'importation est censé représenter une certaine protection du marché européen. En fait, quatre raisons essentielles compromettent cette efficacité théorique, et incitent finalement à ne pas considérer ce type de mesure comme un élément protectionniste efficace :

- ce système ne concerne qu'un petit nombre de produits,
- il est fixé pour des périodes (mensuelles) mal adaptées aux caractéristiques saisonnières des marchés,
- les prix de référence sont fixés à des niveaux trop bas,
- les difficultés de la mise en oeuvre de la taxe compensatoire ne permettent pas à la protection communautaire de jouer à plein.

Seul, le recours à la clause de sauvegarde qui arrête l'importation constitue une mesure protectionniste mais trop brutale pour être utilisée de façon systématique.

. En ce qui concerne les produits industriels.

A l'heure actuelle, un certain nombre de secteurs économiques font l'objet d'une action spécifique de protection à l'égard de

l'extérieur. Il s'agit notamment des secteurs de l'acier et du textile, notamment dans le cas français. Le plan Simonet mis en place à partir du 1er janvier 1977 dans la C.E.E. pour quatre mois et par la suite, le plan Davignon visent à protéger le marché européen (le Plan Davignon prévoyait essentiellement la surveillance préalable des importations des pays tiers pour certains produits sidérurgiques par instauration de licences automatiques ; l'instauration de prix minima pour les ronds à béton avec interdiction d'alignement sur les offres de pays tiers ; la publication de prix d'orientation pour certains produits laminés que les entreprises s'engageaient volontairement à respecter).

Ce dispositif a été renforcé le 16.12.1977 en ce qui concerne les importations par :

- l'annulation de licences attribuées avant le 20 décembre 1977 et non utilisées avant cette date,
- de nouvelles conditions d'attribution des licences d'importation,
- la mise en place d'un dispositif de défense contre les pratiques de dumping et subventions de pays non membres de la C.E.C.A.,
- la définition de prix de base établis à partir de coûts normaux de production dans les pays fournisseurs extérieurs de la C.E.E. où règne une concurrence normale,
- la mise en oeuvre de droits compensatoires provisoires pour l'importations de produits sidérurgiques.

En ce qui concerne le textile, des mesures de limitation des quantités ont été mises en oeuvre.

B) Mesures indirectes sur le commerce extérieur de la C.E.E.

Il s'agit essentiellement de limitations quantitatives. Dans le cas du textile et de l'acier, des dispositions particulières s'y ajoutent comme on vient de le voir. De façon générale, la C.E.E. a éliminé pour la majeure partie des importations en provenance d'Espagne, les restrictions quantitatives. Mais sont exclus de ce traitement ce faveur, notamment les produits pétroliers. Dans le cadre de l'Accord préférentiel de 1970, pour les raisins et certains tissus de coton, la C.E.E. ouvrait des contingents tarifaires c'est-à-dire que la

préférence ne s'étendait qu'à un certain contingent au-delà duquel les droits de douane étaient appliqués. Au 1er janvier 1977, la liste des contingents appliqués était la suivante :

Tableau n° 12 - Liste des contingents appliqués le 1er janvier 1977

Numéro du tarif douanier commun	Désignation des marchandises	Taux des droits (%)
- ex. 50 - 04	- Fils entièrement de soie, pendant la période d'ouverture et dans le cadre d'un contingent tarifaire communautaire	1
- ex. 50 - 05	- Fils entièrement de bourre de soie (schappe), pendant la période d'ouverture et dans le cadre d'un contingent tarifaire communautaire	0,4

CONCLUSION :

Le but de l'Accord Préférentiel de 1970 était d'arriver à lever les principales entraves au commerce extérieur entre la C.E.E. et l'Espagne. A la fin de la période d'application de cet Accord, on peut faire les deux remarques suivantes :

- d'une part, la C.E.E. a de façon générale respecté les dispositions de l'Accord concernant la levée des barrières douanières. En revanche, l'Espagne n'a pas toujours observé les mesures la concernant.

- d'autre part, la protection du marché intérieur espagnol reste élevée. Les obstacles tarifaires et non tarifaires aux importations ainsi que les mesures de promotion de l'exportation espagnole, constituent un double réseau protectionniste de la production nationale.

Cette situation montre que l'Espagne devra consentir de gros efforts de libération de ses échanges extérieurs pour accéder de plein droit à la C.E.E.

Tableau n° 13 - Eléments de protection à l'entrée en Espagne et dans la C.E.E. en ce qui concerne quelques produits sensibles des régions frontalières (Année 1977)

Protection Produits	Protection à l'entrée dans la C.E.E.		Protection à l'entrée en Espagne				
	T.E.C.	Tarif CEE pour les produits espagn.	Tarif espagnol (droits normaux)	Tarif espagnol pour les produits CEE	Régime de commerce	I.C.G.I.	Dégrèvement fiscal espag.
- Produits de la pêche en mer	12	9,5	14,2	10	B	7	5
- Tubes d'acier	10	4	19,5	19,5	L	16	16
- Tuiles, briques	5	2,2	13,3	9,9	L/G	10	10
- Engrais azotés et autres produits azotés	7,3	3,4	10,8	9,2	L	10	10
- Caoutchouc synthétique et autres élastomères	3,5	1,4	12,3	9,2	L	10,2	10,2
- Produits de la construction métallique	5,9	2,4	13,5	10,1	L	13	13
- Machines outils à métaux	8,3	2,4	18,6	18,7	L	12	12
- Machines à bois	8,3	3,3	13,3	9,9	L	12	12
- Machines pour les industries alimentaires, chimiques, plastiques, machines à chaussures	6	2,4	14,9	12,6	L	12	12
- Matériel de travaux publics	7,3	2,9	18,4	14,9	L/G	12	12
- Accumulateurs	8,6	3,4	27,2	20,4	L	12	12
- Matériel professionnel électronique et radio électrique	10	4	24,6	19	L/G	10	10
- Matériel médico-chirurg. et prothèses	7,5	3	20,3	14,6	L	11	11
- Charcuteries et conserves de viande	P(B)	P(B)	16,2	14,2	L/E/G	10	10
- Industries laitières	P(E)	P(E)	31,8	31,2	L/E/G	9,8	9,8
- Conserves de fruits et confitures	23,5	23,3	8,3	6,1	L/B/G	9	7,4

Tableau n° 13 (suite)

- Conserves de poissons	20,1	17,8	19,1	11,3	L	11	9,5
- Chocolat, confiseries	14,2	10,7	25,8	14,3	L/B/G	11	10,5
- Liqueurs et apéritifs alcoolisés autres qu'à base de vin	1,6	0,6	50	37,7	B	20	20
- Jus de fruits et légumes	27,8	27,8	21,4	16	L/B	11	11
- Cuirs et peaux	4,2	1,5	7,4	3,1	L	7,2	6,7
- Chaussures et autres articles chaussants	13,6	6,9	39,2	15,5	L	10	10
- Produits de la scierie	1,1	0,5	5,1	3	L	7	7
- Panneaux, bois de plaqage, bois améliorés et traités	8,5	3,4	9,8	7,5	L/G	9	9
- Meubles meublants	8,5	3,4	22,5	16,9	L	10	10
- Sièges	8,5	3,4	33,6	23,7	L	12	12
- Pâtes à papier	0	0	6,3	4,7	L	9	9
- Papiers et cartons	11	4,2	15	15	L	14,5	14,5
- Cartonnages	14,4	5,8	20,2	20,2	L	13	13
- Ouvrages en caoutchouc	8,1	3,2	23,4	17,1	L	11	11
- Jeux, jouets et articles de puériculture	13,2	5,3	40,7	30,2	L/G	11	11

Source : Rapport C.O.P.E.F. - "Les relations économiques entre l'Espagne et les régions Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon" - Analyse des secteurs industriels - Avril 1978 - Toulouse.

DEUXIEME PARTIE

PRESENTATION PRELIMINAIRE DU COMPLEXE AGRICOLE DES REGIONS SUD DE LA FRANCE

Dans les cinq régions du champ de l'étude, l'Agriculture tient une place importante qu'il convient d'apprécier, tout d'abord, en terme d'emploi, avant d'en présenter les résultats de production.

SECTION I - LA POPULATION ACTIVE DU COMPLEXE AGRICOLE

L'analyse de la population active agricole se révèle nécessaire pour connaître le poids de cette activité au sein de la zone étudiée, et pour juger de l'impact qu'aurait, en terme d'emplois, un élargissement de la communauté économique européenne vers l'Espagne.

Toutefois, il apparaît important de ne pas se limiter à la seule agriculture, mais de raisonner sur le complexe agricole constitué

- d'une part, du bloc Agro-alimentaire : c'est-à-dire agriculture et industries agro-alimentaires,
- d'autre part, du tertiaire dépendant : c'est-à-dire des activités de service liées directement ou indirectement à l'agriculture.

Les données statistiques utilisées sont issues du recensement général de population de 1968 et de 1975 (1) compte tenu de l'homogénéité et de la continuité qu'elles offrent pour analyser l'évolution temporelle.

On présentera dans un premier temps les caractéristiques de la population active du complexe agro-alimentaire, puis le poids relatif de l'agriculture.

(1) Résultats préliminaires du recensement de 1968 ; INSEE : série D n°
Principaux résultats du recensement de 1975 ; INSEE : série D n° 52

I - LES CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ACTIVE DU COMPLEXE AGRO-ALIMENTAIRE. (Cf. tableau n° 14)

A) L'emploi dans la branche agriculture

Les cinq régions accupaient en 1968 720 920 actifs soit 23,9 ‰ des actifs français de cette branche, cette proportion reste sensiblement la même en 1975 (24,1) mais on note une nette décroissance des effectifs puisqu'on ne compte plus que 482 775 emplois, soit un tiers en moins ; cette baisse équivaut à celle constatée dans la France entière.

La répartition par région des effectifs est assez inégale puisque Aquitaine et Midi-Pyrénées regroupent les deux tiers des actifs de la zone ; cependant, on note que la diminution de 1968 à 1975 y est plus prononcée que dans les autres régions.

L'approche à l'échelon départemental (cf. cartes n° 1 et 2) confirme les résultats régionaux à savoir que ces départements où la diminution est la plus forte, et où la proportion d'actifs agricoles est élevée sont ceux des régions Aquitaine et Midi-Pyrénées.

B) L'emploi dans les I.A.A.

Alors que la part des régions dans l'ensemble français est en progression pour les emplois de l'agriculture, on note une décroissance de cette proportion qui passe de 18,3 ‰ à 17,5 ‰ en même temps qu'une regression nette des emplois dans ce secteur : 114 705 en 1975 contre 120 400 en 1968.

Cette diminution est le fait des régions Aquitaine (32 550 en 1975 contre 34 170 en 1968) et Provence - Alpes - Côte d'Azur (41 730 en 1975 contre 44 440 en 1968) alors que Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon enregistrent une légère augmentation de leurs effectifs.

Au total, le complexe agro-alimentaire représentait en 1968 :—
 22,2 ‰ de l'emploi français dans ce secteur,
 22,9 ‰ de l'emploi régional total ;
 et représente en 1975 : 22,5 ‰ de l'emploi français du secteur,
 16 ‰ de l'emploi régional total.

Ceci traduit donc un maintien du complexe régional dans l'ensemble national, mais une perte d'importance sensible dans l'ensemble régional.

Cependant, il faut noter que les activités agricoles et alimentaires stricto-sensu occupent en 1975 près du cinquième des actifs de l'Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, le plaçant ainsi premier employeur de ces régions ; classement qui se renforce si l'on prend en compte les activités qui se trouvent liées directement ou indirectement à l'agriculture.

II - LE POIDS DU COMPLEXE AGRICOLE

La prise en compte de l'agriculture et des industries agro-alimentaires est cependant insuffisante pour connaître effectivement l'impact de l'activité agricole. Il importe donc d'appréhender certaines activités liées à l'agriculture pour parfaire cette approche.

On définit ainsi la notion de complexe agricole (1), qui outre les branches citées, comprend :

- le commerce de gros alimentaire,
- le tertiaire dépendant de l'agriculture, c'est-à-dire, la proportion estimée des emplois du secteur des services susceptibles de travailler pour l'agriculture.

On présentera la méthode d'évaluation, puis on proposera une estimation du complexe agricole pour les départements de l'Aquitaine et globalement pour les autres régions puisque les données ne sont pas toujours immédiatement disponibles à l'échelon départemental.

A) La méthode d'évaluation

A partir des résultats du recensement général de population de 1975 (2) :

- on comptabilise les actifs ayant un emploi dans l'activité "commerce de gros alimentaire", (3) ;

(1) Cf. Joël PAILHE : "Le poids de l'activité agricole en Aquitaine". I.N.S.E.E., observatoire économique d'Aquitaine.

(2) Recensement de la population de 1975, sondage au 1/5e, tableaux départementaux.

(3) Actifs ayant un emploi par activité économique, nomenclature 15A et

- on évalue la notion de tertiaire dépendant en effectuant :

$$\text{(Tertiaire (1) - commerce de gros alimentaire)} \times \frac{\text{Population des ménages agricoles}}{\text{Population totale des ménages}}$$

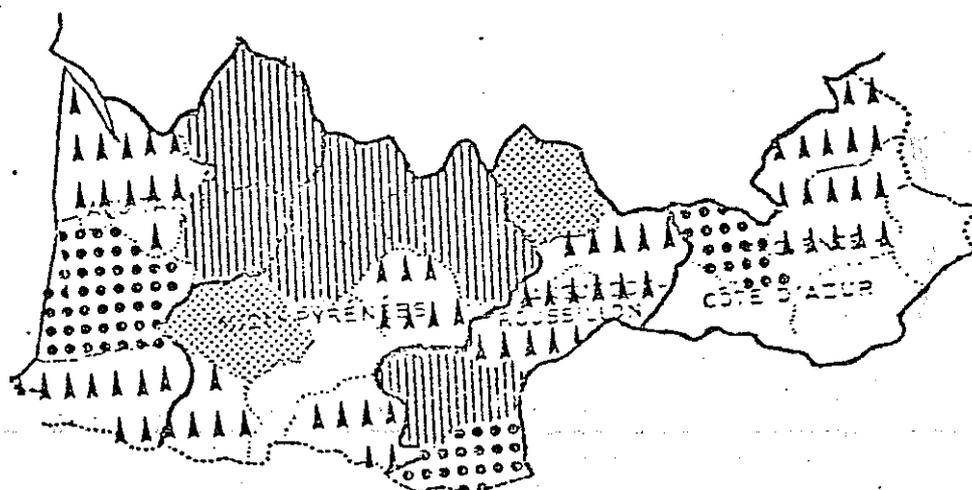
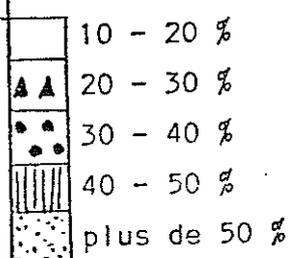
Le complexe agricole est alors :

Actifs de l'agriculture + Actifs des I.A.A. + Actifs du Commerce alimentaire de gros + tertiaire dépendant.

B) Le complexe agricole en 1975.

En 1975 (2) le complexe agricole représentait près du tiers des emplois des trois régions frontières et un peu plus du dixième des emplois dans la région Provence - Alpes - Côte d'Azur.

La carte suivante donnant les emplois dans le complexe par département (3) en pourcentage de l'emploi total départemental montre qu'



- la situation à l'intérieur des régions n'est pas homogène ;
- huit départements dont six sont situés au Centre Nord de la zone comptent plus de 40 % des actifs dans le complexe agricole ;
- dans un tiers des départements, le complexe occupe entre 20 et 30 des emplois.

Ainsi, une diminution de la population active agricole et des ménages agricoles qui lui sont liés pourraient donc entraîner une reconversion nécessaire d'un plus grand nombre d'emplois encore.

(1) Actifs ayant un emploi par tranche de comptabilité nationale, sont retenues les branches : transports, télécommunications, autres services, commerces, banque et assurance, service de l'Etat sauf avance, collectivités locales et semi-publiques, administrations privées étrangères et internationales

(2) Pour 1968 cf. en annexe carte n° 3.

(3) Pour la Corse, il n'est pas établi de représentation car les données n'étaient pas disponibles.

III - LA PRODUCTION AGRICOLE DES CINQ REGIONS

L'analyse de la production agricole des régions du sud de la France est l'un des éléments essentiels qui sera utilisé pour établir une typologie de la zone par produit et par département. Elle sera complétée par l'étude détaillée du commerce extérieur des produits de l'agriculture et des industries agro-alimentaires qui devrait permettre de définir des "zones exposées" à la concurrence espagnole ou bien des "zones abritées". C'est à partir de ces résultats qu'il sera possible d'envisager, dans la seconde phase du contrat d'étude, par la prise en compte des structures agricoles, l'impact de l'élargissement de la C.E.E. sur les cinq régions considérées.

Les premiers résultats qui sont présentés ont été tirés d'une source statistique principale :

- "Les comptes départementaux de l'agriculture de 1970 à 1975" (1)
complétés par "les comptes départementaux de l'agriculture en 1976" (2).

Dans un second temps, un traitement approfondi de ces données, et l'exploitation d'autres sources notamment :

- Annuaire de statistique agricole de la France,
- Annuaire de statistique agricole par région ;

devraient fournir une image plus précise de la production agricole des cinq régions.

Toutefois, on peut dores et déjà donner trois séries de résultats concernant :

1. les caractéristiques de la production agricole finale,
2. l'analyse départementale des productions méditerranéennes,
3. l'étude du résultat brut d'exploitation.

-
- (1) "Les comptes départementaux de l'agriculture de 1970 à 1975"
 . nouvelle série volume principal, collection de statistique agricole, étude n° 160, mars 1978. S.C.E.E.S.
 . nouvelle série volume annexe, collection de statistique agricole, étude n° 162, avril 1978. S.C.E.E.S.
- (2) "Les comptes de l'agriculture en 1976", collection de statistique agricole, étude n° 152.

A) Les caractéristiques de la production agricole finale

La production agricole finale des cinq régions représente environ 20 % de la P.A.F. française, un tiers de la production végétale nationale et 14 % de la production animale. La proportion de la première dans l'ensemble national a tendance à se renforcer puisqu'elle passe de 29,8 % en 1971 à 32,8 % en 1976 tandis que celle de la seconde reste stable : 13,7 % en 1971 contre 14,1 en 1976.

Dans la zone étudiée, les productions végétales dominent puisqu'elle compte pour les deux tiers de la production finale et ce caractère s'est accentué entre 1971 et 1976. Les produits méditerranéens (1) représentaient en 1971 53,4 % de la P.A.F. des cinq régions et 47 % de la production nationale de ce type ; en 1976, ces pourcentages étaient respectivement de 51,9 et 46,3.

Une étude par région est cependant nécessaire car des disparités existent d'une région à l'autre. On distingue : d'une part les régions de l'Ouest : Aquitaine et Midi-Pyrénées (qui fournissent près de la moitié de la P.A.F. des cinq régions) dans lesquelles les productions végétales et animales rééquilibrent et où les produits méditerranéens comptent respectivement pour 31,0 % et 23,5 % de la P.A.F. en 1971 et 35,7 % et 24,8 % en 1976.

: d'autre part, les régions méditerranéennes où les productions végétales l'emportent largement (plus des 2/3 de la production végétale de l'ensemble de la zone) et dans lesquelles les produits méditerranéens fournissent près de 80 % ou même plus de la P.A.F. régionale. Toutefois on note une diminution de cette part entre 1971 et 1976 pour ces régions, alors qu'elle a tendance à s'élever pour l'Aquitaine et Midi Pyrénées.

B) Répartition départementale des produits méditerranéens

A l'intérieur même des régions, la situation des départements est différente (2), c'est pourquoi il apparaît plus significatif de les

(1) On a retenu comme produits méditerranéens : le blé dur, le riz, les légumes, les fruits, le vin, les fleurs, les ovins et caprins.

(2) Cf cartes n°4 et 5.

regrouper suivant le caractère méditerranéen de la production que selon les circonscriptions d'action régionale traditionnelles. On peut alors distinguer quatre zones :

- L'Ouest Pyrénéen :

(composé de l'Ariège, la Haute Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques, les Hautes Pyrénées) dans lequel les produits méditerranéens représentent moins de 20 % de la P.A.F.

- Le Centre :

(composé de l'Aveyron, la Dordogne, le Gers, le Lot, le Lot et Garonne, la Lozère, le Tarn et le Tarn et Garonne) dans lequel ces produits forment 20 à 40 % de la P.A.F.

- La montagne alpine (Hautes Alpes et Alpes de Haute Provence) et la Gironde dont la P.A.F. compte entre 40 et 60 % de produits méditerranéens, essentiellement des fruits et des ovins pour les deux premiers départements, les vins et les fruits pour le troisième.

- Le littoral méditerranéen et la Corse :

(composé des 4 départements cotiers de la région Languedoc-Roussillon et de ceux de Provence Alpes Côte d'Azur moins les Hautes Alpes et les Alpes de Haute Provence, et de la Corse).

Plus de 60 % de la P.A.F. sont orientés vers les produits méditerranéens.

C) Le Résultat brut d'exploitation (cf. graphique n° 5)

Le résultat brut d'exploitation exprimé par hectare, par exploitation et par actif familial permet de porter une appréciation sur la rentabilité de l'agriculture de l'ensemble étudié tant globalement que de région à région.

1°) Le R.B.E. des cinq régions du Sud

Si le R.B.E. par hectare des cinq régions est supérieur au R.B.E. français par contre les R.B.E. par exploitation et par actif sont inférieurs à ceux de la France.

Il apparaît donc que les spéculations de la zone étudiée sont en moyenne plus rémunératrices à l'hectare par rapport à la situation moyenne française. Par contre on constate qu'il existe pour ces régions des structures de production moins rentables et que les actifs perçoivent en moyenne un revenu inférieur à la moyenne française.

Toutefois l'approche par région montre des différences assez sensibles.

2°) - L'analyse par Région

Il n'est pas aisé d'établir une typologie des régions selon la valeur des R.B.E., cependant on constate :

- que le caractère méditerranéen des régions exerce une influence sur le R.B.E. par hectare et par actif. En effet ceux-ci sont d'autant plus élevés que les produits méditerranéens occupent une part importante de la P.A.F. Ceci est très net pour le R.B.E. par actif, l'entrée de l'Espagne dans la C.E.E. serait donc de nature à concurrencer les régions qui ont une rentabilité par actif assez forte.

- que quatre des cinq régions (Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Corse) ont un R.B.E. par exploitation sensiblement égal et fortement inférieur au R.B.E. français. On peut donc penser qu'elles ont une structure d'exploitation identique.

- que dans l'ensemble c'est la région Provence Alpes Côte d'Azur qui a l'agriculture la plus forte et en moyenne plus rentable que l'agriculture française.

En conclusion de cette première approche on constate :

∴ que l'agriculture des cinq régions représente un peu plus du cinquième de l'agriculture française, tant en terme de population active, qu'en terme de Production agricole finale ;

∴ que l'agriculture est une activité de base pour les trois régions frontalières puisque le complexe agricole y occupe environ 30 % des emplois ;

∴ que l'analyse départementale montre la coexistence d'une proportion élevée d'actifs agricoles et un haut caractère méditerranéen de la P.A.F. pour le Languedoc-Roussillon et la Corse ;

∴ que le R.B.E. par hectare et par actif s'avère important pour les régions du littoral méditerranéen.

Tableau 11 - Population active ayant un emploi par branche de comptabilité nationale

Année : 68 - 75

Source : Recensement 1968 D3 I.N.S.E.E. Série D n° 3
 Recensement 1975 I.N.S.E.E. Série D n° 52

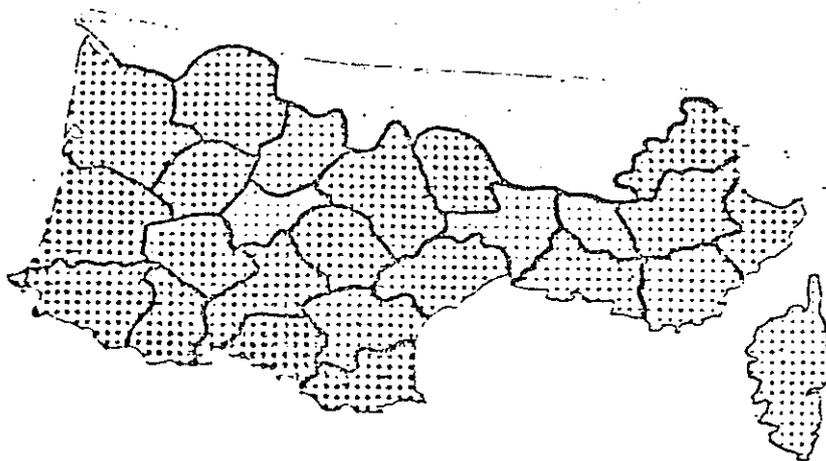
	Aquitaine	Languedoc Roussillon	Midi-Pyrénées	Provence Alpes Côte-d'Azur	Corse	Total	% emploi France
1 9 6 8	235 240	126 080	225 620	111 780	22 200	720 920	23,9
02	34 120	17 580	21 640	44 440	2 600	120 400	18,3
Total % emploi régional	269 360 27,6	133 660 24,9	247 260 29,8	156 180 13,0	24 800 28,9	841 320 22,9	22,9
1 9 7 5	157 010	91 145	150 020	84 600	(1)	482 775	24,1
02	32 550	18 240	22 185	41 730	(1)	114 705	17,5
Total % emploi régional	189 560 19,5	109 385 18,4	172 205 20,6	126 330 9,4		597 480 16,0	22,5
01	66,7	72,2	66,4	75,6		France : 66,4	66,9
02	95,3	103,7	102,5	93,9		France : 99,7	95,2
	70,3	81,1	69,2	80,8		72,3	71,0

1) Chiffres non disponibles

Taux annuel de diminution
entre 1968 et 1975 par
département en %

Carte n° 1

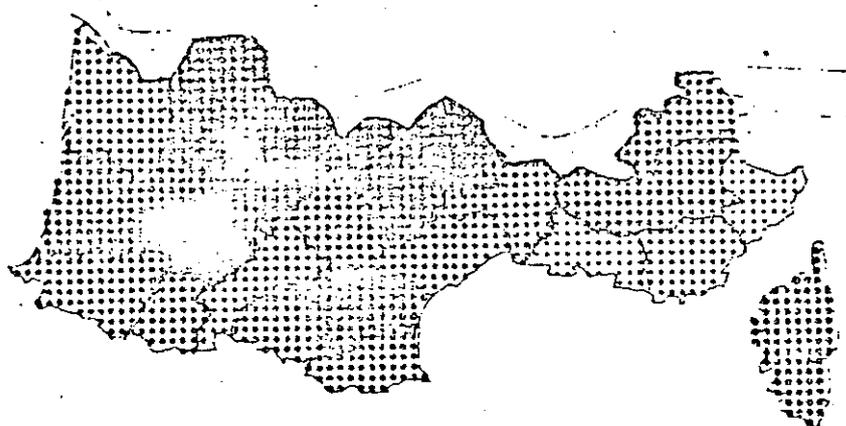
-  - 3
-  - 5
-  - 10



Proportion d'actifs agricoles
dans la population active par
département en 1975 en %

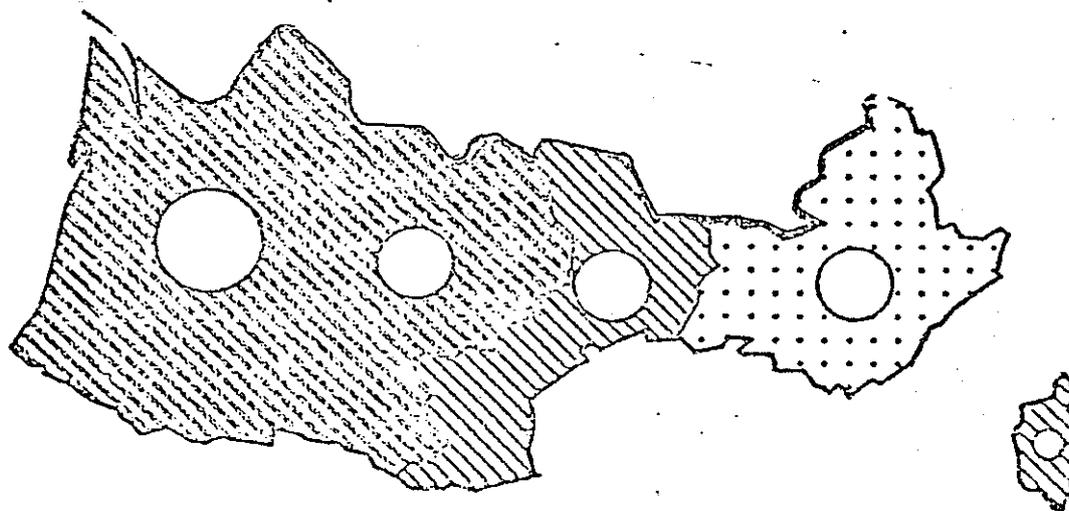
Carte n° 2

-  0,2
-  5,0
-  30,0

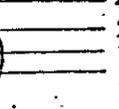
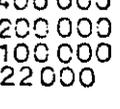
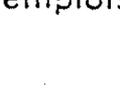


Source : Economie et statistiques, n° 100, mai 1978

Carte n° 3 L'emploi dans "le complexe agro-alimentaire" en France (en %
de la population active ayant un emploi par catégorie d'acti-
vités économiques)



- 2 : de 40 à 49 %
- 3 : de 30 à 39 %
- 4 : de 20 à 29 %
- 5 : de 10 à 19 %

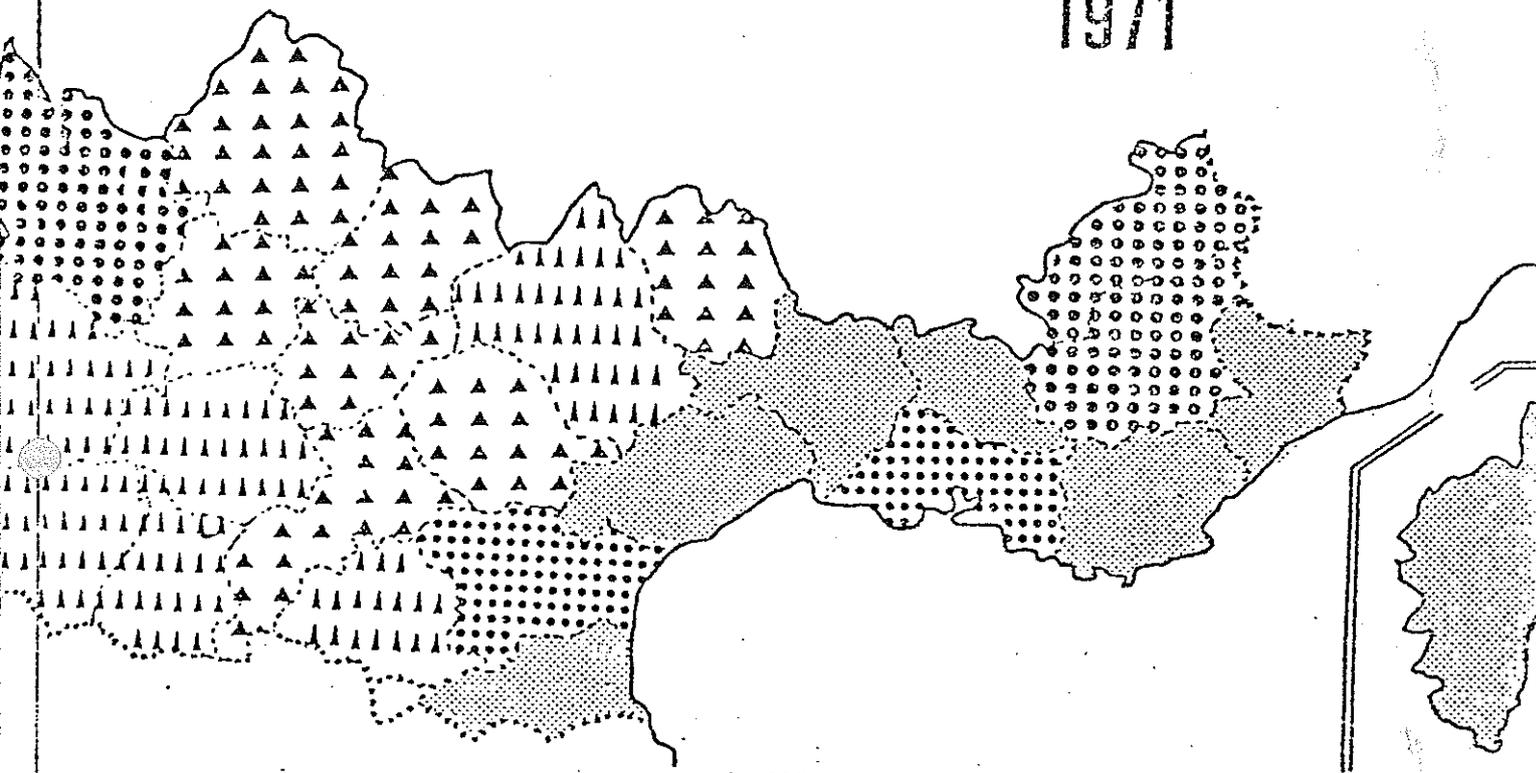
-  400 000 emplois
-  200 000
-  100 000
-  22 000

Source : Joël PAILHE "Le poids de l'activité agricole en
Aquitaine . Vues sur l'Economie aquitaine", p. 18

Part des produits méditerranéens en pourcentage
de la P.A.F. des départements

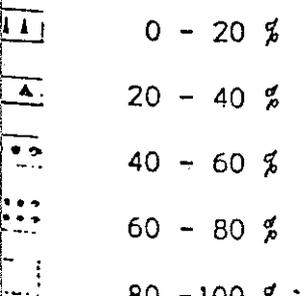
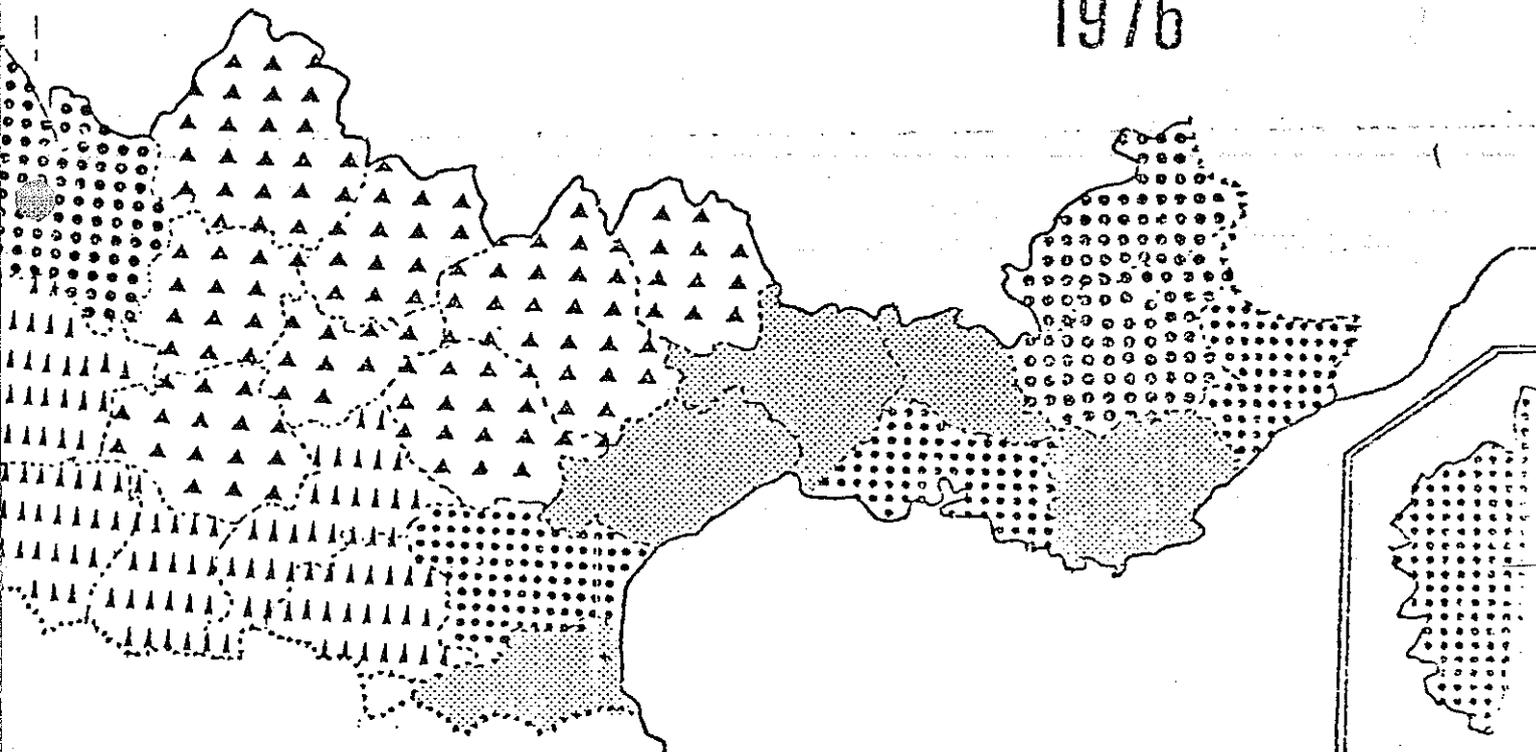
Carte n° 4

1971



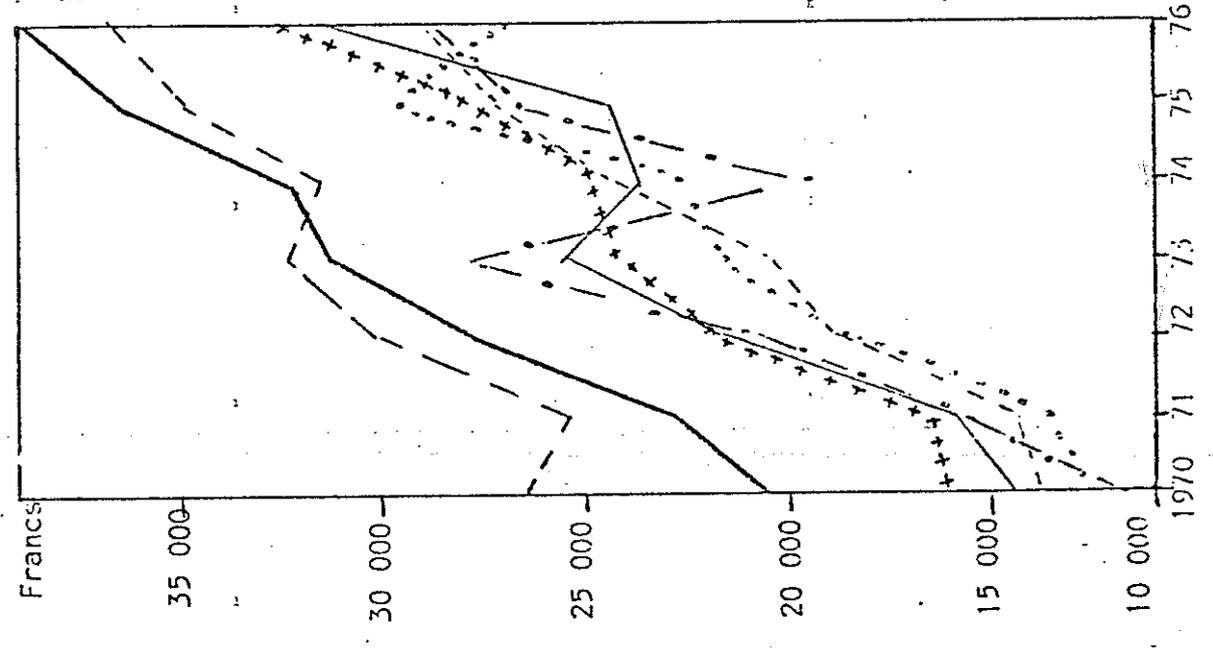
Carte n° 5

1976

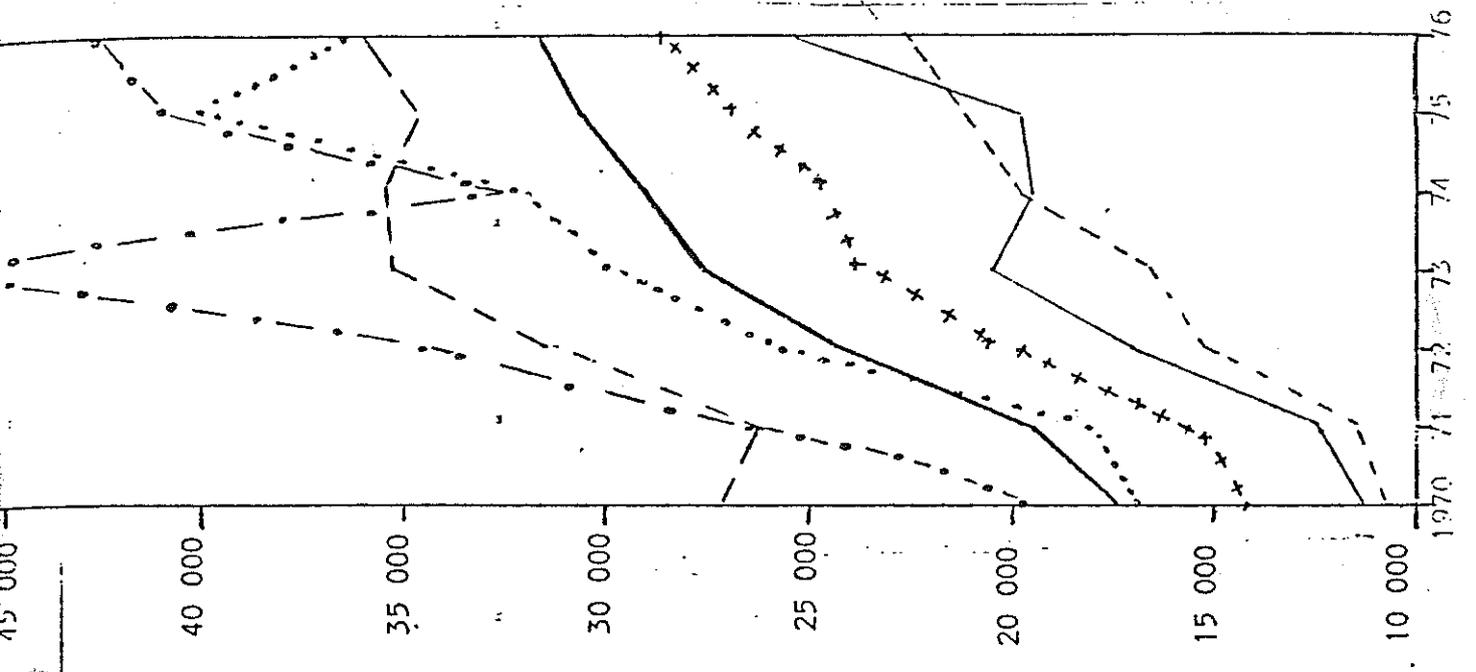


Evolution du R.B.E. par hectare, exploitations et actif familial de 1970 à 1976

- Aquitaine
- - - Midi-Pyrénées
- Languedoc-Roussillon
- Provence Alpes Côte d'Azur
- - - Corse
- France
- + + + Moyenne des cinq régions



r.b.e par exploitation



r.b.e par actif